

DOCUMENTS

Erwin Oberländer

DIE MOSKAUER VERHANDLUNGEN ZWISCHEN IGB UND SOWJETGEWERKSCHAFTEN, NOVEMBER 1937

Die Verhandlungen über den Eintritt der Sowjetgewerkschaften in den Internationalen Gewerkschaftsbund bildeten den Höhepunkt und zugleich das Ende der Bemühungen um die Einheit der internationalen Gewerkschaftsbewegung zwischen den beiden Weltkriegen. Sie fanden vom 23. bis zum 27. November 1937 in Moskau zwischen einer Delegation des IGB und Vertretern des Gesamtunionszentralrats der sowjetischen Gewerkschaften statt. Kurze Hinweise auf Vorgeschichte und Ergebnis dieser Besprechungen enthält jede Geschichte der internationalen Gewerkschaftsbewegung, wenn auch die Frage, wen die Schuld am Scheitern der angestrebten Weltgewerkschaftseinheit trifft, aus naheliegenden Gründen sehr unterschiedlich beantwortet wird.¹ Die während der Verhandlungen formulierten Dokumente – eine als „Protokoll“ bezeichnete Pressemitteilung, die „Vorschläge der Delegation der sowjetischen Gewerkschaften“ und die „Erklärung der Delegation des Internationalen Gewerkschaftsbundes“ zu den sowjetischen Vorschlägen – sind im Einvernehmen zwischen den Verhandlungspartnern bereits im Januar 1938 veröffentlicht worden.² Nähere Einzelheiten über den Verlauf der Verhandlungen, deren Ergebnisse auch innerhalb des IGB zu heftigen Auseinandersetzungen führten, waren bisher jedoch nicht bekannt.

Das hier veröffentlichte ausführliche Protokoll der Moskauer Verhandlungen aus der Feder eines Mitglieds der IGB-Delegation erlaubt erstmals

¹ Vgl. u.a. John Price, *The International Labour Movement*, London 1945, S. 141-42; Lewis L. Lorwin, *The International Labor Movement. History, Policies, Outlook*, New York 1953, S. 182-83; Hans Gottfurcht, *Die internationale Gewerkschaftsbewegung im Weltgeschehen. Geschichte, Probleme, Aufgaben*, Köln 1962, S. 135-37; von sowjetischer Seite: M. Muchtasipov, *Sovetskie profsojuzy v bor'be za meždunarodnoe edinstvo rabočego klassa*, Moskau 1965, S. 101-02; G. M. Adibekov, *Krasnyj Internacional profsojuzov*, Moskau 1971, S. 112-13 (deutsch: *Die Rote Gewerkschaftsinternationale*, Berlin 1973, S. 137-38); Felicja Kalicka, *Międzynarodowa Federacja Związków Zawodowych. Międzynarodówka Amsterdamska 1919-1945*, Warschau 1978, S. 421-27.

² Vgl. Anm. 43.

eine gründliche Betrachtung und Einordnung dieses in der Geschichte der internationalen Gewerkschaftsbewegung außergewöhnlichen Ereignisses. Als Verfasser des Protokolls dürfte der damalige Untersekretär des IGB, der Tscheche Jiří Stolz, anzusehen sein, der als einziger in der IGB-Delegation Russisch sprach und so den gesamten Verhandlungen ohne die Hilfe von Dolmetschern folgen konnte. Für seine Verfasserschaft sprechen aber auch die Initialen „St“ an der Stelle im Aktenzeichen des Dokuments, an der sich bei Schreiben des IGB üblicherweise die Initialen des Autors befanden. Überdies waren die beiden anderen Delegationsmitglieder, der Franzose Léon Jouhaux (Vizepräsident des IGB) und der Belgier Walter Schevenels (Generalsekretär des IGB), die im wesentlichen die Verhandlungen seitens der IGB-Delegation führten, kaum in der Lage, gleichzeitig auch noch ein ausführliches Protokoll zu erstellen.

Das Dokument, das das IGB-Aktenzeichen B. I/38. N° 42. St/M-B. 13/12/37 trägt, befindet sich in französischer, deutscher und englischer Fassung, wobei die französische offensichtlich die ursprüngliche ist, unter Nr 137 im IGB-Archiv bzw. unter den wenigen Blättern aus dem IGB-Archiv, über die das Internationale Institut für Sozialgeschichte in Amsterdam verfügt (das Archiv des IGB ist seit dem Zweiten Weltkrieg verschollen). Der Text hat zunächst der Vorstandssitzung des IGB vom 12. und 13. Januar 1938 in Paris vorgelegen und wurde dann als Beilage zu einem von Schevenels unterzeichneten und vom 14. Januar datierten Rundschreiben des IGB an alle angeschlossenen Landeszentralen sowie (zur Information) an die Internationalen Berufssekretariate verschickt. In diesem Schreiben wird den Landeszentralen in Übereinstimmung mit einem entsprechenden Beschluß des IGB-Vorstands die Möglichkeit gegeben, sich bis zu der für den 16. und 17. März einberufenen Vorstandssitzung zu den Moskauer Verhandlungsergebnissen zu äußern. Zur „vollständigen Information“ wurde dem Schreiben eine Reihe von Dokumenten beigelegt, darunter „5. Das ausführliche Protokoll der Besprechungen in Moskau, das von einem Mitglied der Delegation des IGB abgefaßt worden ist“. Der Text des Protokolls war also zumindest den Spitzengremien der angeschlossenen Landeszentralen und der Internationalen Berufssekretariate bekannt; trotzdem scheint der Text, der ja kein offizielles Dokument der Moskauer Verhandlungen darstellte, wenigstens soweit vertraulich behandelt worden zu sein, daß er nirgends veröffentlicht wurde. Das Protokoll selbst umfaßt 25 Schreibmaschinenseiten, dazu kommen noch drei Seiten mit der Pressemitteilung, den Vorschlägen der Sowjetgewerkschaften und der Erklärung der IGB-Delegation.

Die Verhandlungen von 1937 müssen im größeren Zusammenhang der

in der Geschichte der internationalen Gewerkschaftsbewegung immer wieder auftauchenden Bemühungen um die Weltgewerkschaftseinheit gesehen werden. Seit im Jahre 1921 neben dem bereits bestehenden Internationalen Gewerkschaftsbund in Moskau die Rote Gewerkschaftsinternationale gegründet wurde, ist die internationale Gewerkschaftsbewegung in eine freie und in eine kommunistische Richtung gespalten. Mit den kommunistischen Gewerkschaften und der RGI trat ein neuer Gewerkschaftstyp in Erscheinung, der sich gemäß dem Leninschen Konzept rückhaltlos der jeweiligen kommunistischen Partei unterordnete und sich überall dort, wo die Kommunisten die Macht übernommen hatten, von einem Organ der Herrschaftskontrolle zum Hilfsorgan des Partei- und Staatsapparats entwickelte. Die Verwirklichung der Weltgewerkschaftseinheit hing seither – läßt man die weniger wichtigen Internationalen der christlichen und der anarchosyndikalistischen Gewerkschaften einmal außer Betracht – in entscheidender Weise von der Überwindung des Gegensatzes zwischen kommunistischen und nichtkommunistischen Gewerkschaften ab. Die Geschichte der internationalen Gewerkschaftsbewegung weist drei wichtige (von beiden Seiten geförderte!) Versuche einer solchen Annäherung auf: die Verhandlungen von 1937, die Gründung des Weltgewerkschaftsbundes im Jahre 1945 und schließlich die seit dem Ende der sechziger Jahre zu beobachtenden Kontakte zwischen den Gewerkschaften West- und Osteuropas. In allen drei Fällen beruhten diese Versuche zur Zusammenarbeit auf internationaler Ebene jedoch nicht auf einer grundsätzlich gemeinsamen Konzeption gewerkschaftlicher Aktivität, sondern auf einer relativ weitgehenden Übereinstimmung in der Beurteilung der internationalen Politik.³ Diese Abhängigkeit der Gewerkschaftskontakte von der jeweiligen politischen Großwetterlage trat auch bei den Einigungsbestrebungen der Jahre 1936-37 deutlich zutage.

Die RGI, die außerhalb der Sowjetunion nur in China (bis 1928) über eine nennenswerte Anhängerschaft verfügte, war von Anfang an auf die Auseinandersetzung mit den fast ausschließlich in Europa beheimateten IGB-Gewerkschaften fixiert, deren Mitglieder sie auf verschiedene Weise für sich zu gewinnen suchte: zunächst mit Hilfe der sogenannten Eroberungstaktik, d.h. die IGB-Gewerkschaften sollten von innen heraus übernommen werden, dann mit Hilfe der Einheitsfronttaktik, als der Einfluß der Kommunisten durch Zusammenarbeit mit den IGB-Gewerkschaften verstärkt werden sollte, und schließlich nach 1928 durch Gründung eigener „revolutionärer“ Gewerkschaftsverbände. Der IGB und seine

³ Zum Weltgewerkschaftsbund vgl. Horst Lademacher u.a., „Der Weltgewerkschaftsbund im Spannungsfeld des Ost-West-Konflikts“, in: Archiv für Sozialgeschichte, Bd 18 (1978), S. 119-215.

Mitgliedsorganisationen versuchten ihrerseits, sich durch scharfes Vorgehen gegen kommunistische Zellen und Gruppen, die häufig ausgeschlossen wurden, sowie durch konsequente Ignorierung der RGI zur Wehr zu setzen. Seit 1923-24 gingen die Führer des IGB offensichtlich darauf aus, als Gesprächspartner auf kommunistischer Seite allein die Sowjetgewerkschaften zu akzeptieren und so der RGI – in den Augen des IGB nur eine Art Auslandsvertretung der sowjetischen Gewerkschaften – die Existenzberechtigung zu entziehen. Der Erfolg der IGB-Taktik wurde dadurch begünstigt, daß die besonders nach 1928 unternommenen Anstrengungen der RGI, sich außerhalb der Sowjetunion eine breitere Gefolgschaft in eigenen Organisationen zu sichern, weitgehend erfolglos blieben. Zugunsten der IGB-Position wirkte sich aber auch die seit 1934 gewandelte Zielsetzung der sowjetischen Außenpolitik aus. Die Annäherung an England und Frankreich sollte nicht nur von der Komintern, sondern offenbar auch auf der Gewerkschaftsebene gefördert werden, da die englischen und die französischen Gewerkschaften nach dem Ausscheiden des ADGB die wichtigsten Verbände innerhalb des IGB waren.

Einer solchen Annäherung an den IGB, wie sie jetzt aus politischen Gründen erstrebenswert schien, stand aber die RGI im Wege. Schon 1935 sah sich die von der RGI geförderte Gewerkschaftspolitik der kommunistischen Parteien heftiger Kritik innerhalb der Komintern ausgesetzt;⁴ auf dem VII. Weltkongreß der Komintern empfahl deren Generalsekretär G. M. Dimitrov allen kommunistischen Gewerkschaftern außerhalb der UdSSR, sich den nichtkommunistischen Verbänden ihrer Länder anzuschließen zur „Wiederherstellung der Gewerkschaftseinheit in jedem Lande und im internationalen Maßstab“.⁵ Den spektakulärsten Erfolg hatte diese Einigungspolitik in Frankreich, wo im März 1936 die Wiedervereinigung der *Confédération Générale du Travail* mit der seit 1921 abgespaltenen, mehrheitlich kommunistischen *Confédération Générale du Travail Unitaire* gelang, wobei die letztere – zumindest formell – im wesentlichen die Konditionen der CGT akzeptierte. Angesichts dieser Politik trat die RGI immer mehr in den Hintergrund; im Dezember 1937 wurde sie auch formell aufgelöst. Ob dieser Schritt im unmittelbaren Zusammenhang mit den Moskauer Verhandlungen vom November 1937 stand und möglicherweise dem IGB die Zustimmung zu den sowjetischen Vorschlägen erleichtern sollte, ist ohne Einsicht in die Archive der RGI bzw. der Sowjetgewerkschaften nicht zu entscheiden.

⁴ G. M. Adibekov, „Profintern v bor'be za edinstvo meždunarodnogo rabočego i profsojuznogo dviženija“, in: *Novaja i Novejšaja Istorija*, 1971, Nr 4, S. 28.

⁵ Georgi Dimitroff, *Probleme der Einheits- und Volksfront*, 2. Aufl., Paris 1938, S. 50-51.

Auch innerhalb des IGB gab es nach 1933 starke Kräfte, die angesichts der Bedrohung durch die aggressive Politik Deutschlands und Japans auf eine Vereinigung möglichst aller Gewerkschaftsverbände der Welt im Rahmen des IGB drängten. In diesem Sinne beschloß der VII. IGB-Kongreß einstimmig eine Einladung an „alle [...] außerhalb des IGB stehenden Landeszentralen“ zur „Verwirklichung der Gewerkschaftseinheit auf der ganzen Welt“.⁶ Schon auf seiner Kopenhagener Sitzung im Mai 1935 hatte der Ausschuß des IGB in Beantwortung eines Einheitsfrontangebots der RGI festgestellt, daß der IGB die „alleinige Basis“ zur Vereinigung aller Arbeiter der Welt bilde; dementsprechend war die Erwartung ausgesprochen worden, „daß die kommunistischen Gewerkschaften und folglich auch die Rote Gewerkschafts-Internationale sich auflösen und ihre Mitglieder in die IGB-Gewerkschaften zurückkehren“.⁷ Deshalb hat auch Schevenels in seinem Schreiben an den Zentralrat in Moskau vom 29. Oktober 1936 nicht nur die Einladung zu Gesprächen, sondern gleichzeitig auch die Satzung des IGB in englischer, französischer und deutscher Sprache übermittelt und die Hoffnung geäußert, daß die Sowjetgewerkschaften sich zum Beitritt entschließen würden.

Es sollte allerdings nicht übersehen werden, daß es innerhalb des IGB nach wie vor Landeszentralen gab (u.a. Belgien, die Niederlande, Schweden und die Schweiz), die sich der besonders von der französischen CGT befürworteten Zusammenarbeit mit den Sowjetgewerkschaften aus grundsätzlichen Erwägungen und unter Hinweis auf negative Erfahrungen widersetzen; die Einstimmigkeit, mit der die Beitrittsinvitation auf dem VII. IGB-Kongreß verabschiedet worden war, ist nur damit zu erklären, daß sich diese Einladung eben an *alle* noch nicht dem IGB angeschlossenen Gewerkschaften richtete. Diese negative Haltung eines Teils der IGB-Mitglieder zur Zusammenarbeit mit den Sowjetgewerkschaften wurde nach dem VII. IGB-Kongreß vor allem durch zwei Ereignisse verstärkt: durch das Verhalten des Moskauer Zentralrats und durch den Beitritt der *American Federation of Labor* zum IGB. Obwohl die Einladung des IGB an den Moskauer Zentralrat am 23. Januar und am 8. Juli 1937 wiederholt wurde, ließ sich Moskau erst am 13. August zu einer offiziellen (positiven) Antwort herbei,⁸ nachdem zunächst statt einer Antwort am 1. Januar im Zentralorgan der Sowjetgewerkschaften *Trud* ein extrem pole-

⁶ Vgl. Anm. 23.

⁷ Resolution zur Frage der Gewerkschaftseinheit, in: Die Internationale Gewerkschaftsbewegung, Jg. 15 (1935), S. 121.

⁸ Siehe dazu „Die Frage des Anschlusses der russischen Gewerkschaften“, in: Tätigkeit und Bestrebungen des Internationalen Gewerkschaftsbundes 1936-1938, Paris 1939, Bd 1, S. 30-31.

mischer Artikel gegen die „verantwortungslosen, reaktionären Amsterdamer Führer“ erschienen war.⁹ Darin war unter anderem behauptet worden, der IGB verbreite die „bewußte Lüge“, die Sowjetgewerkschaften zu Einigungsverhandlungen eingeladen zu haben, obwohl er bisher keinerlei Versuch unternommen hätte, mit dem Zentralrat in Moskau in Verbindung zu treten. Der Ton des Artikels sowie das lange Zögern des Moskauer Zentralrats, das in der neueren sowjetischen Forschung als „Fehler“ der sowjetischen Seite gewertet wird – man hätte angesichts der drohenden Kriegsgefahr schneller antworten müssen, und sei es nur, um die „unlauteren Absichten“ der IGB-Führung schneller vor der Öffentlichkeit zu entlarven –,¹⁰ schien die Skepsis eines Teils der IGB-Mitglieder zu bestätigen. Dazu kam, daß mit der AFL im Juli 1937 ein Gewerkschaftsverband dem IGB beitrug, der als konsequenter Gegner jeder Zusammenarbeit mit kommunistischen Gewerkschaften allgemein bekannt war und dessen Haltung dem Widerstand der vorwiegend kleineren Landeszentralen gegen den möglichen Beitritt der sowjetischen Gewerkschaften entsprechenden Auftrieb gab. In der IGB-Delegation zu den Moskauer Verhandlungen waren übrigens beide Tendenzen vertreten. Jouhau als Generalsekretär der soeben wiedervereinigten CGT galt als engagierter Verfechter der Zusammenarbeit, während der Belgier Schevenels eine ausgesprochen skeptische Haltung an den Tag legte,¹¹ was im Verhandlungsprotokoll deutlich zum Ausdruck kommt. Die Ausgangssituation für erfolgreiche Verhandlungen mit den Vertretern des Zentralrats der Sowjetgewerkschaften war jedenfalls auf der Seite des IGB im Herbst 1937 wesentlich ungünstiger als um die Jahreswende 1936-37.

Auf der Seite der Sowjetgewerkschaften bestand das besondere Interesse an einer Zusammenarbeit mit dem IGB offenbar darin, der Volksfrontpropaganda durch die Einheitsfront kommunistischer und nichtkommunistischer Gewerkschaften größeren Nachdruck zu verleihen. Wie das Verhandlungsprotokoll zeigt, war dabei nicht nur an die internationale Einheitsfront zwischen IGB und Sowjetgewerkschaften gedacht; vielmehr sollte eine der künftigen Funktionen des IGB darin bestehen, die Einheitsfront auch in der Arbeiterbewegung der einzelnen Länder durchzusetzen – ein Ansinnen, das die Delegation des IGB konsequent ablehnte.

⁹ Der Trud-Artikel war mir nur in der deutschen Fassung des in Basel erscheinenden Komintern-Organs *Rundschau* über Politik, Wirtschaft und Arbeiterbewegung zugänglich: „Zur Frage der Einheit der internationalen Gewerkschaftsbewegung“, in: *Rundschau*, Jg. 6 (1937), S. 56.

¹⁰ Muchtasipov, *Sovetskije profsojuzi*, a.a.O., S. 101.

¹¹ Siehe auch die Hinweise auf die Verhandlungen in seinen Erinnerungen: Walter Schevenels, *Forty-Five Years: The International Federation of Trade Unions*, Brüssel 1956, S. 263-67.

Daß der Moskauer Zentralrat ungeachtet derartiger Erwartungen fast ein ganzes Jahr verstreichen ließ, bevor er Verhandlungen zustimmte bzw. überhaupt antwortete, dürfte vor allem mit der politischen Entwicklung innerhalb der Sowjetunion zusammenhängen: 1937 gerieten auch die Gewerkschaften in den Strudel der Stalinschen Säuberungen, die in einer umfassenden Selbstkritik des 6. Plenums des Zentralrats (Mai) gipfelten. Dabei wurden nicht nur „Verletzungen der Gewerkschaftsdemokratie“, sondern auch mangelnde Wachsamkeit gegenüber Volksfeinden „zugegeben“¹² – in der Tat kein gutes Vorzeichen für eine engere Zusammenarbeit mit dem „Hort der Reaktion“, dem IGB. Aber auch die Frage nach der künftigen Rolle der RGI dürfte nicht ohne interne Auseinandersetzungen entschieden worden sein, und vom Schicksal der RGI hing wiederum das taktische Vorgehen der Sowjetgewerkschaften gegenüber dem IGB ab.

Vor allem ging es den Sowjetgewerkschaften darum, nach jahrelangem Festhalten an der RGI und heftiger Polemik gegen die IGB-Führung den Eindruck einer „bedingungslosen Kapitulation“ vor dem IGB zu vermeiden. Man griff deshalb auf eine alte Forderung der RGI zurück, die diese noch in einem ihrer letzten Schreiben an den IGB vom 17. April 1935 erhoben hatte: Verhandlungen ohne Vorbedingungen mit dem Ziel, eine neue Gewerkschaftsinternationale zu gründen, die alle Gewerkschaftsverbände der Welt ohne Unterschied ihrer ideologischen Ausrichtung vereinigen sollte.¹³ Eine neuere sowjetische Untersuchung berichtet in diesem Zusammenhang von dem Plan, ein „Internationales Komitee der Einheit der Gewerkschaftsbewegung“ einzurichten, das die Einheit in jedem einzelnen Land und eine „einheitliche Gewerkschaftsinternationale“ herbeiführen sollte.¹⁴ Da sich die Sowjetgewerkschaften aber offenbar darüber im klaren waren, daß diese Forderung ebensowenig wie in den zwanziger Jahren die Zustimmung der IGB-Mehrheit finden würde, verfolgte ihre Delegation in den Verhandlungen mit den Abgesandten des IGB die Taktik, durch ein begrenztes „Umfunktionieren“ der Struktur und der Zielsetzung des IGB diesem das Aussehen einer relativ neuen Internationale zu verleihen. Daß die Sowjetgewerkschaften über ebensoviele

¹² Gustav Sobotka, „Das Plenum des Zentralrates der Sowjetgewerkschaften“, in: Rundschau, Jg. 6, S. 885-86; Borys Lewytzkyj, Die Gewerkschaften in der Sowjetunion, Frankfurt 1970, S. 39.

¹³ Anhang zum Tätigkeitsbericht des Internationalen Gewerkschaftsbundes 1933-1935, Paris 1936, S. 20-24.

¹⁴ Adibekov, Krasnyj Internacional profsojuzov, a.a.O., S. 113. Während der Autor in der russischen Ausgabe für diesen Hinweis keine Quelle angibt, verweist er in der deutschen Übersetzung (S. 155, Anm. 173) auf Unterlagen im Zentralen Partei-Archiv in Moskau.

Mitglieder wie alle damals im IGB vereinten Landeszentralen zusammen verfügten, mag sie in ihrem Vorgehen bestärkt haben.

Die dreiköpfige Verhandlungsdelegation der Sowjetgewerkschaften, der der Erste Sekretär des Zentralrats und damit Vorsitzende der sowjetischen Gewerkschaften, Nikolaj Švernik, sowie die Sekretäre Petr Moskatov und Klavdija Nikolaeva angehörten, legte also von vornherein die Betonung auf „Einheit“ und nicht auf „Beitritt“, wobei sie sich formal auf den Beschluß des IGB-Kongresses vom Juli 1936 berufen konnte.¹⁵ Demgegenüber machte die IGB-Delegation von Anfang an klar, daß der Beitritt der Sowjetgewerkschaften zum IGB und die internationale Einheit zwei verschiedene Probleme seien, wenn Jouhau auch einräumte, daß der Beitritt „eine gewaltige Bedeutung für die Verwirklichung der Einheit in allen Ländern“ haben würde. Auf diesen Gegensatz haben sich die Verhandlungen schließlich zugespitzt und an ihm sind sie auch gescheitert. Während die IGB-Vertreter mit mehr oder weniger Kompromißbereitschaft letzten Endes den Beitritt der Sowjetgewerkschaften zu den gleichen Bedingungen wie bei allen anderen Landeszentralen verlangten, versuchten die Delegierten des Gesamtunionszentralrats, Zugeständnisse zu erwirken, die auf einen Zusammenschluß des IGB mit den Sowjetgewerkschaften in einer neuen Internationale hinausliefen, auch wenn diese formal weiter den Namen Internationaler Gewerkschaftsbund getragen hätte.

Die fünftägigen Verhandlungen endeten damit, daß beide Seiten ihre Standpunkte in getrennten Erklärungen formulierten. Dabei fällt auf, daß die Vorschläge der sowjetischen Delegation, die die Bedingungen für den Eintritt der Sowjetgewerkschaften in den IGB enthielten, ohne Berücksichtigung der kritischen Einwände der IGB-Delegation im gleichen Wortlaut veröffentlicht wurden, wie sie am Abend des zweiten Verhandlungstags vorgelegt worden waren, während die Erklärung des IGB gegenüber ihrer Erstfassung vom vierten Verhandlungstag in vielen Punkten entsprechend den Wünschen der sowjetischen Delegation umformuliert worden war. Der später von sowjetischer Seite erhobene Vorwurf, die IGB-Delegation habe in ihrer Erklärung der sowjetischen Delegation Zusagen gemacht, die hinterher nicht erfüllt worden seien,¹⁶ ist insofern kaum stichhaltig, als zu jedem Zeitpunkt der Verhandlungen Einvernehmen darüber bestand, daß das Verhandlungsergebnis den leitenden Gremien des IGB und der Sowjetgewerkschaften zur Beschlußfassung vorgelegt werden mußte.

¹⁵ Vgl. Anm. 23.

¹⁶ Muchtasipov, *Sovetskie profsojuzy*, S. 102.

Der Vorstand des IGB hat sich am 12. und 13. Januar 1938 in Paris mit dem Moskauer Verhandlungsergebnis beschäftigt und festgestellt, daß ihm statt eines regulären Beitrittsgesuchs der Sowjetgewerkschaften eine Reihe von Bedingungen unterbreitet worden seien, deren Annahme unmöglich sei.¹⁷ Doch wurde entschieden, vor einem endgültigen Beschluß alle Dokumente der Moskauer Verhandlungen den angeschlossenen Landeszentralen zuzustellen, um ihnen die notwendige eigene Meinungsbildung zu ermöglichen. Die vorab schriftlich eingereichten Stellungnahmen der Landeszentralen zeigten ebenso wie die leidenschaftliche Debatte der Osloer Ausschuß-Sitzung (17.-21. Mai 1938), an der alle im IGB zusammengeschlossenen Landeszentralen teilnahmen, daß an eine Annahme der Moskauer Bedingungen gar nicht zu denken war.¹⁸ Nur Jouhaux und die Delegierten der französischen CGT, der spanischen *Unión General de Trabajadores* und der mexikanischen Gewerkschaften verhielten sich positiv, wobei die Franzosen zwar ebenso wie die Mehrheit einen Teil der sowjetischen Bedingungen für undemokratisch und unannehmbar erklärten, die Verhandlungen aber fortsetzen wollten, während allein die Mexikaner und die UGT, in der zu dieser Zeit die Kommunisten den Ton angaben,¹⁹ eine pauschale Annahme der sowjetischen Bedingungen befürworteten.

Gegen die Bedingungen und gegen jeden weiteren Kontakt mit den Sowjetgewerkschaften wandten sich am hartnäckigsten die Delegationen aus Belgien, der Schweiz (aus diesen beiden Ländern waren sogar Austrittsdrohungen laut geworden²⁰), den Niederlanden, Schweden, Polen und insbesondere die Vertreter der AFL. Dabei standen grundsätzliche Bedenken gegen den Charakter der Sowjetgewerkschaften eindeutig im Vordergrund, nämlich daß die Sowjetgewerkschaften gar keine echten und unabhängigen Arbeitnehmerorganisationen, sondern nur ein Instrument in den Händen der Partei und des Staatsapparats darstellten, und daß sie deshalb keinen Platz in der Gemeinschaft der freien Gewerkschaften hätten. Dahinter stand zweifellos auch die Sorge, daß die so völlig andersartigen Sowjetgewerkschaften dank ihrer zahlenmäßigen Stärke den IGB dominieren und möglicherweise in ihrem Sinne umgestalten könnten. Die gleichzeitig ablaufenden Moskauer Schauprozesse gegen ehemals prominente Bolschewiki waren ebensowenig wie das Vorgehen der Kom-

¹⁷ Tätigkeit und Bestrebungen 1936-1938, a.a.O., Bd 2, S. 3.

¹⁸ Ausführlicher Bericht mit allen Stellungnahmen der Landeszentralen ebd., S. 1-11.

¹⁹ Zur UGT vgl. Anm. 35.

²⁰ Vgl. Rundschau, Jg. 6, S. 2109, wo auf ein Interview des Generalsekretärs der CGT Belgiens und Vizepräsidenten des IGB, Mertens, Bezug genommen wird, und ebd., S. 2170.

munisten in Spanien (besonders gegen die Trotzkisten) dazu angetan, das Vertrauen der IGB-Mitglieder in die Aufrichtigkeit der sowjetischen Absichten zu fördern. Die Abhängigkeit der Sowjetgewerkschaften von der KPdSU (B) und ihre bedingungslose Gefolgschaft bei allen Kursänderungen der Komintern (die die meisten IGB-Mitglieder am eigenen Leibe zu spüren bekommen hatten) gaben schließlich den Ausschlag für den mit sechzehn zu vier Stimmen bei einer Enthaltung gefaßten Beschluß, die Bedingungen der sowjetischen Gewerkschaften *nicht* zu akzeptieren und *keine* weiteren Verhandlungen mit den Sowjetgewerkschaften mehr zu führen.²¹ Zu einer letzten „Russendebatte“ kam es auf dem VIII. IGB-Kongreß in Zürich (Juli 1939), als die englischen Gewerkschaften den vergeblichen Versuch unternahmen, die Kongreßteilnehmer zu einer erneuten Beitrittseinladung an die Sowjetgewerkschaften zu bewegen.²²

Insgesamt ergibt sich der Eindruck – und darauf weist auch das im folgenden publizierte Dokument eindringlich hin –, daß die Verhandlungen vom November 1937 sowohl für die skeptische Mehrheit innerhalb des IGB als auch für die Sowjetgewerkschaften in erster Linie den Charakter eines Tests hatten, wie weit die jeweils andere Seite nach sechzehn Jahren der Konfrontation entgegenkommen würde. Für die IGB-Gewerkschaften handelte es sich darum, festzustellen, ob die sowjetischen Gewerkschaften zu vorbehaltloser Zusammenarbeit auf der Basis der im IGB geltenden Grundsätze, insbesondere dem der Gleichheit aller Mitglieder, bereit waren, und die Vertreter des Moskauer Zentralrats suchten zu erfahren, inwieweit der IGB geneigt war, einige seiner traditionellen Grundsätze zu verleugnen und selbst in einer neuen, von den Sowjetgewerkschaften maßgeblich mitgeprägten Gewerkschaftsinternationale aufzugehen. Erst in den Jahren 1944-45 waren die politischen Voraussetzungen soweit gediehen, daß ein neuer Versuch zur Erreichung der internationalen Gewerkschaftseinheit unternommen werden konnte. Der 1945 gegründete Weltgewerkschaftsbund scheiterte allerdings 1949, als die politische Übereinstimmung zwischen den Alliierten des Zweiten Weltkriegs zerbrach, an den gleichen prinzipiellen Gegensätzen zwischen

²¹ Gegen den Beschluß, die sowjetischen Bedingungen nicht zu akzeptieren, stimmten neben dem Vorstandsmitglied Jouhaux die Vertreter Frankreichs, Mexikos und Spaniens; Norwegen enthielt sich der Stimme. Gegen den Beschluß, keine weiteren Verhandlungen mit den Sowjetgewerkschaften zu führen, stimmten die Vorstandsmitglieder Jouhaux und Tayerle sowie die Landeszentralen Frankreich, Mexiko, Norwegen, Spanien und Tschechoslowakei. Vgl. Tätigkeit und Bestrebungen 1936-38, Bd 2, S. 11. Über den Verlauf der Osloer Tagung und ihre Beschlüsse wurde auch in der UdSSR ausführlich berichtet: „Rešenje sessii General'nogo Soveta Meždunarodnogo Ob"edinenija Profsojuzov“, in: Pravda, 22. Mai 1938, S. 5.

²² „Die Frage des Anschlusses der russischen Gewerkschaften“, in: Die Internationale Gewerkschaftsbewegung, Jg. 19 (1939), S. 213-18.

kommunistischen und nichtkommunistischen Gewerkschaften, die auch für das Scheitern der Verhandlungen von 1937 maßgebend gewesen waren.

*POUR LA REUNION DU BUREAU DE LA FSI DES
12 ET 13 JANVIER 1938*

PROCES-VERBAL

des délibérations ayant eu lieu entre des délégations de la Fédération syndicale internationale et du Conseil central des Syndicats de l'URSS, au siège du Conseil central des Syndicats de l'URSS, Palais du Travail, à Moscou

(Pourparlers préliminaires)
PREMIERE JOURNEE
Lundi 22 novembre 1937

Sont présents: Pour la Fédération syndicale internationale, les camarades L. Jouhaux (vice-président), W. Schevenels (secrétaire général) et G. Stolz (secrétaire adjoint). Pour le Conseil central des Syndicats de l'URSS, le camarade N. M. Chvernik, secrétaire.

Le camarade Chvernik souhaite la bienvenue aux trois délégués de la FSI. Jouhaux remercie cordialement, et aussitôt après commencent les délibérations.

Le camarade *Chvernik* prend le premier la parole pour demander comment la FSI compte exécuter la décision de Londres concernant l'unité syndicale.²³

Jouhaux. La FSI voudrait également savoir sous quelles conditions les syndicats de l'URSS veulent entrer dans la FSI.

Chvernik. Comment le Bureau de la FSI conçoit-il cette affiliation?

Jouhaux. La FSI a proposé cette affiliation aux mêmes conditions que pour toutes les autres centrales, et avec tous les droits qui en découlent. Il *n'a été prévu aucune condition particulière pour les syndicats de l'URSS.*

²³ Der VII. IGB-Kongreß hatte einstimmig beschlossen, „auf Grund des Ernstes der jetzigen internationalen Lage [. . .] mit den Landeszentralen von Amerika, Australien, Neuseeland, des Fernen Ostens, der USSR und allen anderen, außerhalb des IGB stehenden Landeszentralen Verhandlungen zur Verwirklichung der Gewerkschaftseinheit auf den ganzen Welt herbeizuführen“. Bericht über den Siebenten Ordentlichen Internationalen Gewerkschaftskongreß, 8. bis 11. Juli 1936 in London, in: Tätigkeit und Bestrebungen des Internationalen Gewerkschaftsbundes 1933-1935, Paris 1937, S. 501.

La centrale soviétique constituée, malgré son importance, une organisation semblable aux centrales syndicales des autres pays, groupant des fédérations et des syndicats.²⁴

Chvernik. Il n'y a eu par conséquent aucune décision spéciale, et seuls les statuts de la FSI doivent servir de base aux négociations d'affiliation.

Jouhaux confirme que ce sont les statuts de la FSI qui doivent guider les pourparlers.²⁵

Chvernik pensait que le Bureau de la FSI avait prévu une décision qui aurait pu servir de base aux négociations.

Jouhaux estime que la discussion peut commencer. C'est une décision d'ordre général qui doit être appliquée dans le cadre de la FSI et de ses statuts, sans aucune particularité.

Chvernik demande des chiffres concernant les effectifs de la FSI et son budget annuel.

Schevenels. La FSI compte actuellement 19.600.000 membres cotisants. En ce qui concerne le budget, nous n'avons pas — attendu que nous devons traverser l'Allemagne — apporté de documentation, mais si vous avez ici le rapport du Congrès de Londres, je pourrai, à l'aide de ce rapport, vous fournir les renseignements nécessaires.²⁶ En ce qui concerne les cotisations, certains cas particuliers ont été examinés, par exemple celui des Etats-Unis.²⁷ Si la question se pose pour les syndicats de l'URSS, nous sommes prêts à la considérer également.

²⁴ Die sowjetischen Gewerkschaften zählten 1937 21,79 Millionen Mitglieder, vgl. E. A. Ivanov, *Profsojuzy v političeskoj sisteme socializma*, Moskau 1974, S. 35. Der Gesamtunionszentralrat der Gewerkschaften (russische Abkürzung: VCSPS) repräsentierte 1937 insgesamt 162 Industrieverbände, vgl. Sander Garlin, „Gewerkschaftsdemokratie in der Sowjetunion“, in: *Rundschau*, Jg. 7 (1938), S. 1033.

²⁵ Die Aufgaben des IGB waren in den Statuten wie folgt festgelegt: „1. Die Förderung der Interessen und Bestrebungen der angeschlossenen Organisationen auf nationaler und internationaler Grundlage. 2. Die Förderung der nationalen wie internationalen gewerkschaftlichen Bewegung in den nicht angeschlossenen Ländern. 3. Die Förderung der einheitlichen Aktion in allen Fragen von gemeinsamem gewerkschaftlichem Interesse. 3. Die Verhinderung internationalen Streikbruchs. 5. Die Beschaffung von Mitteln zur Förderung der genannten sowie aller jener gewerkschaftlichen Zwecke, die in den Satzungen festgelegt sind.“ Zitiert nach *Die Internationale Gewerkschaftsbewegung*, Jg. 1 (1921), Nr 2-3, S. 12.

²⁶ Für das Jahr 1937 haben 14337226 Mitglieder des IGB (einschließlich der AFL, die erst im Juli beirat) Beiträge in Höhe von 1385069,20 frz. Fr. gezahlt. Dabei wurden die zum 1.1.1937 ermittelten Mitgliedszahlen der einzelnen Landeszentralen zugrundegelegt. Die Differenz zu der in Moskau genannten Zahl von 19,6 Millionen Mitgliedern ergibt sich aus dem starken zahlenmäßigen Anwachsen der Gewerkschaftsbewegung, wie sie im Verlauf des Jahres 1937 in einigen Mitgliedsländern, insbesondere in Frankreich, zu beobachten war. Die zum 1.1.1938 genannte Mitgliederzahl betrug 19140195. Vgl. dazu *Tätigkeit und Bestrebungen 1936-1938*, Bd 1, S. 168-69.

²⁷ Im Zusammenhang mit ihrer Aufnahme in den IGB war der AFL 1937 zugestanden worden, nur die Hälfte des üblichen Mitgliedsbeitrags zu bezahlen.

Chvernik fait observer que ce point lui paraît très important étant donné qu'il s'agit cette fois de 22 millions de membres, alors que la FSI ne compte que 19.600.000 membres.

Schevenels signale que la FSI s'est déjà trouvée dans une situation analogue après la perte des syndicats allemands et autrichiens. Nos effectifs étaient alors tombés à 8 millions de membres, tandis qu'une seule centrale nationale, la Grande-Bretagne, en comptait pour sa part 3.700.000.

Chvernik. Il ne s'agit pas d'une question d'arithmétique. Ce que les syndicats de l'URSS veulent réaliser, ce qui leur semble avoir une importance primordiale, c'est l'unité.

Jouhaux. Il faut que nous examinions le problème qui se pose, dans le cadre des statuts. Le résultat de nos négociations sera soumis ensuite au Conseil central des syndicats de l'URSS ainsi qu'au Bureau et au Conseil général de la FSI. On parle ici de la relation entre 22 et 21 millions de membres, mais il ne faut pas oublier une autre relation: en France, nous avons aujourd'hui 5 millions de syndiqués sur 8 millions de travailleurs salariés: nous avons par conséquent organisé la majorité absolue. Proportionnellement au nombre de travailleurs, les syndicats français sont donc une force plus importante que ne l'étaient autrefois les syndicats allemands qui comptaient 5 millions de membres pour 14 millions de salariés. Nous sommes prêts à examiner cette question, bien que, dans les circonstances actuelles, elle ne me paraisse pas revêtir une importance primordiale.

Chvernik affirme que ce n'est pas la question financière qui paraît essentielle, c'est l'unité. Nous aurions bien voulu savoir comment le Bureau de la FSI a concrétisé la question de l'unité des syndicats soviétiques avec la FSI, et nous aimerions que la délégation de la FSI fasse ses propositions.

Jouhaux. Ce qui importe le plus, c'est la situation internationale et les troubles dont le fascisme menace le monde. La situation peut se rétablir si des accords interviennent sauvegardant la liberté des peuples et mettant fin aux interventions.

Chvernik demande quelques précisions sur la situation actuelle en France relativement aux dépôts d'armes qu'on a découverts.²⁸

Jouhaux fournit les explications demandées; il ajoute qu'il ne faut pas exagérer ces faits.

²⁸ Šverník bezieht sich hier auf sowjetische Pressemeldungen über die Entdeckung von Waffenlagern rechter Kreise in verschiedenen Teilen Frankreichs. Pravda und Izvestija hatten in den Tagen vor dem Verhandlungsbeginn mehrfach ausführlich über die „faschistische Verschwörung“ berichtet. Vgl. u.a. „Raskrytie fašistskogo zagovora vo Francii“, in: Pravda, 20. November 1937, S. 5, und „Fašistskij zagovor vo Francii“, ebd., 22. November, S. 5.

Chvernik est également d'avis qu'il ne faut pas donner trop d'importance à ces événements.

Jouhaux fait un bref exposé sur l'avènement du front populaire en France et sur l'adoption des nouvelles lois sociales qui constituent, en fait, une révolution.²⁹

Chvernik pose ensuite quelques questions au sujet de l'application de la loi sur les 40 heures en France.

Jouhaux donne au camarade *Chvernik* les renseignements demandés.

L'entretien prend fin et on décide de commencer les pourparlers proprement dits le lendemain.

DEUXIEME JOURNEE

Mardi 23 novembre 1937

Sont présents: Pour la Fédération syndicale internationale, L. Jouhaux, W. Schevenels et G. Stolz. Pour le Conseil central des Syndicats de l'URSS, N. M. Chvernik, P. G. Moskatov et K. I. Nikolaieva.

Chvernik salue la délégation de la FSI. Il voudrait entendre l'avis de la FSI concernant la réorganisation de l'unité syndicale dans le monde entier et notamment en ce qui concerne l'affiliation des syndicats soviétiques à la FSI. Il pose ces questions étant donné que les deux autres camarades de sa délégation n'ont pas assisté aux délibérations de la veille.

Jouhaux. Nous sommes heureux de prendre contact avec les syndicats russes en vue de trouver la base de l'accord indispensable pour l'affiliation des syndicats soviétiques à la FSI. La situation est particulièrement troublée dans le monde, en Europe notamment. La division qui existe entre les organisations ouvrières a créé l'impuissance à réagir d'une façon efficace et a eu des répercussions dans chaque pays. L'affiliation des syndicats soviétiques aurait de vives répercussions sur l'ensemble de la situation dans le monde entier, et surtout en Europe. Elle permettrait aux syndicats de remplir le rôle qui leur incombe et de lutter efficacement contre les dangers qui nous menacent: 1° la guerre, qu'on fait sans la déclarer; 2° l'impérialisme fasciste. Ce mouvement réactionnaire est en progression et peut menacer un peu tous les pays. Il devient indispensable de réagir par une

²⁹ Diese Gesetze betrafen u.a. die Einführung der 40-Stundenwoche, des bezahlten Urlaubs (15 Tage), des Rechts auf kollektive Arbeitsverträge und eines Verfahrens zur obligatorischen Streikschlichtung sowie die Verlängerung der Schulpflicht bis zum 14. Lebensjahr, die Sozialversicherung und die Arbeitslosenunterstützung. Sie wurden ergänzt durch die sog. Accords Matignon (Juni 1936), die zwischen den Gewerkschaften und den Unternehmern ausgehandelt worden waren und das Recht auf den Abschluß kollektiver Arbeitsverträge, auf gewerkschaftliche Organisation im Betrieb, das Streikrecht und die Einrichtung gewählter Vertreter des Personals garantierten.

action entreprise nationalement et internationalement, et c'est pour cela que nous attachons une grande importance à l'affiliation des syndicats soviétiques à la FSI. Le Bureau de la FSI n'a prévu aucune particularité en ce qui concerne cette adhésion, qui peut être réalisée aux conditions normales d'affiliation. Il n'est pas douteux que l'adhésion des syndicats soviétiques aura pour conséquence de faciliter la réalisation de l'unité internationale, tout en maintenant l'autonomie des syndicats soviétiques comme celle des autres centrales nationales. Cette affiliation ne peut avoir que d'heureuses répercussions.

Chvernik tient à faire connaître l'opinion de la délégation soviétique. Les syndicats soviétiques ont lutté dès leur origine pour l'unité, qui, hélas, n'a pu encore être réalisée jusqu'à présent. Nous ne dirons pas pourquoi, ce n'est pas là le sujet de nos conversations. Nous avons appris avec satisfaction la décision de Londres.

En examinant la situation, nous voyons le fascisme surgir en Espagne, une grande guerre éclater en Chine.³⁰ Nous estimons que le danger de guerre impose la nécessité d'activer la lutte de la classe ouvrière contre la guerre et le fascisme. Nous devons employer tous les moyens possibles pour combattre la guerre: meetings, radio, etc. et mobiliser toutes les forces. Les syndicats ont besoin d'un plan concret pour combattre la guerre; il faut organiser des sanctions ouvrières contre les agresseurs: Allemagne, Italie et Japon. En quoi consiste ce programme concret? A lutter contre l'agresseur par des grèves, à s'opposer à la production du matériel de guerre pour les agresseurs, à refuser de charger leurs navires. On peut compléter encore ce programme par des points qui résulteront de nos entretiens. Les syndicats soviétiques jugent nécessaire que la FSI multiplie ses efforts pour l'Espagne aussi bien que contre l'Allemagne et l'Italie.

Ensuite se pose la question de l'unité du mouvement syndical dans les pays où elle n'existe pas encore, par exemple aux Etats-Unis, en Tchécoslovaquie, au Canada, en Afrique du Sud et en Espagne.³¹ Nous pensons que l'exemple de la France — où le Front populaire a barré la route au

³⁰ Zwischen China und Japan, das bereits 1931 die Mandchurei besetzt hatte, war es am 7. Juli 1937 zum Ausbruch offener Feindseligkeiten gekommen, die durch den Ausdehnungsdrang der Japaner im Norden Chinas ausgelöst worden waren.

³¹ In den USA standen sich die AFL, seit Juli 1937 Mitglied des IGB, und das teilweise stark links orientierte Committee (ab 1938 Congress) of Industrial Organizations gegenüber. In der Tschechoslowakei hatten die Roten Industriegewerkschaften auf ihrem VI. Kongreß (1937) beschlossen, sich der dem IGB angehörenden Tschechoslowakischen Gewerkschaftsvereinigung anzuschließen, was die letztere ablehnte. In Spanien gab es nicht nur Spannungen innerhalb der vorwiegend sozialistischen Unión General de Trabajadores, der sich 1935 die Mitglieder der kommunistischen Confederación General del Trabajo Unitaria angeschlossen hatten, sondern die UGT konkurrierte gleichzeitig mit

fascisme — est très significatif et qu'il faut soutenir de telles formations où elles existent. Nous voudrions examiner avec vous les conditions dans lesquelles on peut créer l'unité internationale, comme suite à la décision de Londres.

Jouhaux déclare que toutes les questions que Chvernik vient de poser devront être examinées par toutes les centrales affiliées à la FSI et par la FSI elle-même. Certes le danger de guerre nous préoccupe et nous avons pris un certain nombre de décisions qui eurent pour conséquence l'action que nous poursuivons actuellement. Mais l'examen des efforts entrepris dans ce domaine par la FSI et par ses centrales affiliées nous montrera que l'action ne dépend pas seulement d'une décision de la FSI. Elle dépend des centrales et de certaines conditions, telles que la situation géographique, par exemple. Nous sommes d'accord qu'il faut coordonner les efforts pour combattre la guerre et le fascisme et pour arriver à une situation plus saine et plus stable. Ce sont là des points essentiels mais pas indispensables. Théoriquement, nous sommes complètement d'accord. Cependant, l'action doit être déterminée selon les conditions géographiques de chaque pays. Les moyens dont nous a parlé Chvernik: meetings, radio, etc. peuvent constituer une action élémentaire mais ne sont pas effectivement opérants contre le danger de guerre. Les actions prolétariennes que nous devons examiner valent selon les pays dans lesquels elles seront appliquées. Certain pays peut frapper le commerce de l'agresseur. La même action dans un autre pays n'a aucun effet. Je vais vous donner un exemple typique. Quand la CGT a déclaré le boycottage des produits japonais, les dockers de Marseille ont immédiatement suivi le mot d'ordre de la CGT et ont refusé de décharger un paquebot japonais qui contenait peu de marchandises mais plutôt des passagers de différentes nations qui se rendaient d'Extrême-Orient en Europe. Ce paquebot est allé à Gênes pour être déchargé 24 heures après, et les voyageurs ont pris le chemin de fer de cette ville. On n'a donc causé aucun préjudice au commerce japonais, mais par contre on a favorisé l'Italie, étant donné que les passagers ne sont pas descendus à Marseille et n'ont pas traversé la France comme ils auraient pu le faire. Il convient de faire une discrimination entre l'action en général et son application.

En ce qui concerne l'unité, nous sommes pour l'unité, particulièrement en France. Mais qu'est-ce que l'unité? Peut-on la réaliser par une décision de la FSI ou plutôt par l'action de chaque pays? On ne peut pas la réaliser par une simple décision; il faut faire des efforts dans chaque pays, et cela tient beaucoup plus à l'esprit des centrales qu'à une décision qui peut être

der mächtigen anarchosyndikalistischen Confederación Nacional del Trabajo, vgl. dazu auch Anm. 35.

prise par la FSI. Rien ne serait plus important pour la réalisation de l'unité que l'affiliation des syndicats soviétiques. Cette affiliation faciliterait considérablement la réalisation de l'unité dans les pays où elle n'existe pas encore et permettrait une action efficace. Il faut cependant distinguer entre la situation européenne et celle existant aux Etats-Unis. Il ne faut pas se méprendre sur la situation en Amérique. La scission qui s'est produite dernièrement a renouvelé, dans un certain sens, la situation d'avant 1914 où existait la «Industrial Workers of the World», une organisation industrielle opposée au mouvement purement corporatif. Le mouvement Lewis fut créé sur le modèle des organisations industrielles qui existent déjà dans le continent européen. L'esprit international y est plus développé étant donné que certaines des fédérations sont affiliées ou étaient déjà depuis longtemps affiliées à leur secrétariat professionnel international respectif. Ces deux mouvements finiront par fusionner. Les fédérations de Lewis appartiennent toujours à l'American Federation of Labor et il est à espérer qu'on donnera satisfaction à ses principes. En Amérique la situation est un peu particulière, et nous ne pourrions intervenir qu'avec beaucoup de tact si nous ne voulons pas aboutir à un résultat contraire à nos vues.

Je répète que l'adhésion des syndicats soviétiques aurait une grande influence, mais il faut évidemment distinguer deux questions: 1° l'affiliation des syndicats soviétiques, 2° l'unité internationale.

Moskatov. 1° Jouhaux a dit qu'il est en faveur des sanctions prolétariennes mais que leur application dépend des centrales et de leur situation particulière. Il a donné l'exemple des passagers d'un paquebot japonais. Il ne s'agit pas de cela. La question principale, c'est le transport des marchandises en Espagne et en Chine pour aider les ennemis de la République espagnole et du peuple chinois. Il voudrait avoir encore des exemples d'autres pays où les sanctions ont été non seulement décidées mais réalisées. Cela nous donnerait une base pour considérer la question d'une façon concrète.

2° Vous avez dit qu'il y a deux questions distinctes: l'affiliation et l'unité internationale, mais pour nous l'unité est liée avec la question de l'affiliation. Nous sommes pour l'affiliation, mais à nos yeux il n'y a pas deux questions différentes: ces deux points font partie d'un seul problème.

Jouhaux. En donnant l'exemple de Marseille j'ai voulu montrer que la situation devient absurde si on ne prend pas en considération la situation concrète. Au fond, la décision de boycottage n'a de sens que si les marchandises à boycotter passent par le pays qui a pris cette décision, et précisément les marchandises japonaises qui passent par la France sont pour ainsi dire nulles.

En ce qui concerne le ravitaillement en armes de l'Espagne, nous pour-

rons discuter cette question en détail. Quant au ravitaillement en armes de la Chine, cela exige, du côté français, que les armes passent par l'Indochine et le Tonkin, tous deux bloqués par les forces navales japonaises. Et quand la France a demandé à la Conférence de Bruxelles³² ce qui arriverait si elle s'opposait à ce blocus, personne n'a répondu; on a laissé entendre que la France seule en subirait les conséquences.

Pour ce qui est du second point mentionné par le camarade Moskatov, la question essentielle est certainement l'affiliation, mais cette question n'exclut pas celle de la base recherchée pour l'unité syndicale; la réalisation de l'unité ne dépend d'ailleurs pas uniquement du Bureau mais aussi des centrales nationales. Les résultats des négociations que nous entamons aujourd'hui devront être soumis au Bureau et au Conseil général. L'affiliation des syndicats soviétiques aurait une importance énorme pour la réalisation de l'unité dans tous les pays. Elle influencerait sur les esprits et faciliterait d'autant plus l'unité syndicale dans les autres pays, que la présence des syndicats soviétiques dans la FSI représenterait, aux yeux des profanes du mouvement syndical, l'unité réalisée.

Chvernik. Si je comprends bien, le Bureau de la FSI n'a pris aucune disposition spéciale à l'égard des syndicats soviétiques. Il n'a pris que la décision d'envoyer une délégation.

A notre question, on nous répond: «la base, ce sont les statuts de la FSI». Mais nous voudrions davantage. Du reste les points dont nous avons parlé ne sont pas contradictoires avec ces statuts puisqu'il s'agit de la lutte contre la réaction. Et si on accepte cette base, cela permettra de renforcer la lutte contre la guerre et le fascisme. Je me demande pourquoi Jouhaux est si sceptique à l'égard des questions posées par la délégation soviétique. On organise pourtant la guerre, nous le savons. Les fascistes font déjà la guerre. Une des bases de notre entrée à la FSI est de renforcer l'activité dans ce domaine. Nous posons ces questions et on nous dit qu'on va appliquer automatiquement les statuts et qu'après on discutera les autres questions. Mais cela ne nous donne pas complète satisfaction. Je voudrais souligner la portée de notre affiliation, qui est un grand facteur politique. Les syndicats soviétiques ont 22 millions de membres qui constituent un mouvement syndical ayant sa personnalité et qui représentent le pays du socialisme. Nous avons aussi des méthodes différentes de celles pratiquées en Europe et en Amérique. Les points que nous avons stipulés forment une plateforme, une base de départ qui est d'une importance capitale.

³² Vom 2. bis zum 24. November 1937 fand in Brüssel eine Fernostkonferenz aller Signatarstaaten des Neun-Mächte-Vertrags vom Februar 1922 (betr. Sicherung der politischen Unabhängigkeit und territorialen Integrität Chinas) statt, die das japanische Vorgehen in China zwar verurteilte, aber keine Gegenmaßnahmen ergriff.

Jouhaux répond qu'il n'est pas sceptique. J'ai formulé seulement quelques critiques. J'ai voulu montrer qu'il ne s'agit pas seulement de prendre une décision générale mais d'étudier les moyens de la réaliser. Nous sommes pour l'action contre la guerre, qui est particulièrement active en France, cependant nous rencontrons sur ce point certaines difficultés. On a poussé si loin l'opposition contre la guerre que certains milieux s'opposent maintenant à la «guerre contre la guerre». Moi je suis partisan de l'action contre la guerre. Mais il faut laisser aux pays respectifs le soin de trouver la forme concrète de l'action. Sur le plan général de l'action contre la guerre nous sommes complètement d'accord.

Schevenels veut compléter et préciser quelques points. Selon les camarades russes l'adhésion des syndicats soviétiques ne peut se faire qu'après acceptation des conditions qu'ils ont prévues. L'action de la FSI contre la guerre et le fascisme ne semble pas assez énergique aux syndicats soviétiques. Ici il ne s'agit pas seulement des décisions du Bureau, mais de celles du Conseil général et des Congrès où les représentants de tous les pays ont examiné avec la plus grande attention tous les moyens qui – vu la situation géographique de chaque pays – nous permettent de donner à notre action une plus grande vigueur. Nous avons proclamé le boycottage des transports de munitions pour les fascistes espagnols,³³ mais on ne peut pas ignorer que ces munitions ne passent pas par des pays où existent nos syndicats. Aucune arme pour Franco ne passe par l'Angleterre. On a essayé de passer clandestinement des munitions par la Belgique et les Pays-Bas. Nos dockers ont refusé de travailler et ils ont été condamnés à des peines de prison étant donné qu'ils ont transgressé la loi et les contrats collectifs.

Jouhaux donne un exemple pour montrer combien cette action est difficile. Les syndicats français avaient appris que 3 wagons de munitions étaient en route de Carlsruhe et qu'ils étaient destinés probablement à Franco. Nous nous sommes informés auprès de l'ambassade d'Espagne à Paris qui nous a répondu n'avoir aucune connaissance de ces wagons. Le gouvernement de Valence,³⁴ à qui nous nous étions également adressés, nous a fait savoir qu'il n'était pas au courant mais que les wagons étaient probablement destinés à Franco. Alors nous avons tout fait pour que ces wagons n'arrivent pas entre les mains de Franco. Après avoir pris toutes ces

³³ Der Vorstand des IGB und das Büro der Sozialistischen Arbeiterinternationale hatten am 26. Oktober 1936 „alle Arbeiter- und Gewerkschaftsorganisationen aufgefordert], die in ihrem Wirkungskreis gelegene Aktion gemeinsam anzusetzen, um nach Möglichkeit die Belieferung der spanischen Aufständischen zu verhindern“, Tätigkeit und Bestrebungen 1936-1938, Bd 2, S. 45.

³⁴ Valencia war vom 6. November 1936 bis zum 31. Oktober 1937 – wegen der Belagerung Madrids durch die Truppen Francos – Sitz der republikanischen Regierung.

mesures, nous avons été informés que les wagons étaient destinés à l'Espagne républicaine.

Schevenels déclare que des cas semblables se sont produits à Anvers où nos camarades ont été victimes du camouflage qui était nécessaire pour fournir des armes à l'Espagne républicaine. Par contre nous n'avons aucun moyen pour agir contre les bateaux italiens et allemands.

En ce qui concerne le Japon, nous serons dans la même situation tant que les gouvernements n'auront pas pris des mesures concernant les matières premières. Il faut, comme l'a dit *Jouhaux*, veiller à ce que, en donnant suite à nos décisions, on ne favorise pas les pays fascistes. Nous pourrions examiner à nouveau, lors des sessions de notre Conseil général, si les décisions prises antérieurement peuvent être amplifiées. Nos camarades russes auront l'occasion d'expliquer leur point de vue quand ils prendront part à nos travaux.

Comment promouvoir l'unité dans les différents pays? La FSI peut évidemment donner son appui si la centrale nationale intéressée l'accepte. La semaine prochaine, par exemple, nous organisons une conférence des deux tendances du mouvement syndical espagnol dans le but de maintenir l'unité et, si possible, d'aller encore au delà, c'est-à-dire de rapprocher de notre mouvement, au point de vue idéologique, la Confederacion Nacional del Trabajo (centrale anarchiste).³⁵ Mais nous ne sommes pas en mesure de porter atteinte à l'autonomie de nos centrales nationales. Il y a une catégorie de pays qui ne sont pas affiliés à la FSI, comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud; mais il s'agit là plutôt d'un manque de centralisation qui empêche leur affiliation à la FSI. Le Bureau, le Conseil général et le Congrès ne peuvent pas aller à l'encontre de l'autonomie des centrales nationales affiliées. Ce principe protégera aussi les syndicats de l'URSS dans leur autonomie.

Stolz démontre que la FSI se trouve dans une situation très délicate étant donné que certaines de ses actions, entre autres pour l'Espagne, ne peuvent pas être rendues publiques, de même que son activité dans certains pays (Allemagne, Autriche) comme mouvement syndical illégal.

Jouhaux revient encore sur la question de l'Espagne. On devrait donner des renseignements circonstanciés et plus complets. Nous allons examiner

³⁵ Im Herbst 1937 drohte sich die UGT in einen die Regierung Negrín (Koalition von Rechtssozialisten und Kommunisten) befürwortenden, kommunistenfreundlichen Flügel um Gonzáles Peña und in einen gegen die Regierung opponierenden Flügel unter Largo Caballero (Vorgänger Negríns) zu spalten. Im Auftrag des IGB vermittelte *Jouhaux* im Januar 1938 einen „Kompromiß“, der praktisch auf die Anerkennung der schon im Oktober 1937 vollzogenen Ausschaltung des Caballero-Flügels hinauslief. Im März 1938 schlossen die UGT und die CNT ein Abkommen über Aktionseinheit, das aber ohne Folgen blieb.

la situation en Espagne sur le plan d'un front unique contre Franco. Des accords sont d'ailleurs intervenus entre anarchistes et communistes. Des deux côtés (tendance Caballero et tendance Peña) on a demandé notre intervention; on a demandé notamment que j'agisse moi-même comme arbitre.

Nikolaieva. Nous représentons 22 millions de membres et notre pays est différent de tous les autres. Jouhaux lui-même a dit que rien ne serait plus important que l'affiliation des syndicats soviétiques à la FSI. Nos syndicats comprennent la situation internationale, mais pour nous la base de cette affiliation a une grande importance. Nous avons formulé deux points pour donner plus d'essor à l'activité. Sans doute nous sommes devant la préparation d'une nouvelle guerre; pour nous, c'est la principale question. Je pense que les deux délégations peuvent s'entendre sur ce point ou sur celui de la propagande contre la guerre et le fascisme. Nous parlons de sanctions ouvrières contre l'Allemagne, le Japon et l'Italie. Moskatov a déjà dit qu'il ne s'agit pas du boycottage des passagers mais des marchandises. Il n'y a par conséquent pas de contradiction. Il faut que l'aide de la FSI à l'Espagne devienne active et il faut que tous les gens cultivés s'élèvent contre le fascisme, qu'ils forment un grand front unique et fassent tout pour barrer la route à la guerre et aux forces noires du fascisme. En cela les propositions de Chvernik peuvent jouer un grand rôle. Nous n'avons pas encore entendu de propositions concrètes concernant la plateforme suggérée par Chvernik. Je demande si vous êtes d'accord.

Jouhaux. Ce que Chvernik a formulé comme base ne peut pas rencontrer de difficultés. Ces points sont contenus dans le rapport que j'ai fait moi-même au congrès de Stockholm 1930: condamnation de la guerre, action spécifiquement ouvrière, boycottage d'armes.³⁶ Ces propositions sont d'autant plus acceptables qu'elles ont été décidées par la FSI elle-même.

Chvernik. Si la question se pose de cette façon nous pouvons commencer à préciser les formulations dont nous avons parlé hier et qui devront être soumises au Bureau de la FSI et au Présidium de notre centrale.

Nous voudrions aussi vous soumettre quelques questions d'organisation, comme nous les avons prévues. Nous pensons que notre affiliation dépasse celle d'une autre centrale. Pour cette raison, nous voudrions: 1° demander que la FSI convoque un congrès extraordinaire auquel devraient prendre part les syndicats soviétiques pour discuter les questions en cours; 2° formuler certaines revendications en ce qui concerne la direction de la FSI.

³⁶ Die Rede Jouhaux' sowie eine entsprechende Resolution des Kongresses finden sich im „Bericht über den Fünften Ordentlichen Internationalen Gewerkschaftskongreß in Stockholm“, in: Tätigkeit und Bestrebungen des Internationalen Gewerkschaftsbundes 1927/1930, Amsterdam 1930, S. 322f., 345.

Nous voudrions que la FSI soit dirigée par 3 présidents dont un serait proposé par les syndicats soviétiques. On devrait décider de quelle façon ils devraient entrer alternativement en fonctions. La FSI devrait avoir aussi 3 secrétaires généraux dont un soviétique.³⁷

Les syndicats soviétiques prennent sur eux de lourdes charges financières. Le total des cotisations pour la FSI et les secrétariats professionnels internationaux atteindra 5.280.000 Frs.³⁸ Nous voudrions avoir la garantie que ces fonds ne seront pas utilisés pour la propagande contre l'URSS et contre le mouvement syndical soviétique.

Jouhaux comprend très bien les questions posées. Il suppose que le Bureau et le Conseil général de la FSI accepteront la première proposition: Congrès extraordinaire avec participation des syndicats soviétiques. La deuxième revendication concernant les présidents et les secrétaires généraux exige une modification aux statuts. Avec la troisième revendication on prononce une suspicion contre la FSI. Nous sommes entre militants loyaux, et les cotisations versées sont pour l'action générale et ne peuvent pas être utilisées contre une organisation adhérente. Personnellement, il lui paraît que ces revendications sont logiques. C'est maintenant au Bureau et au Conseil général de prendre une décision définitive.

Schevenels admet la portée exceptionnelle de l'affiliation des syndicats soviétiques dont l'effectif atteint 22 millions en face de 20 millions d'adhérents à la FSI, et qui occupent une place importante dans le monde au point de vue politique et économique. Mais il veut des précisions sur le congrès extraordinaire demandé. Va-t-on convoquer les organisations affiliées pour examiner le programme de modification des statuts? Les délégués des syndicats soviétiques prendront-ils part comme invités? C'est la première fois qu'on pose des conditions pareilles en demandant l'affiliation, en ce qui concerne la nomination des présidents ou des secrétaires. L'Allemagne qui avait autrefois 5 millions de membres sur les 13 à 14 millions d'affiliés de la FSI, et qui était par conséquent la plus forte

³⁷ Denselben Vorschlag unterbreitete am 23. September 1960 der sowjetische Partei- und Regierungschef N. S. Chrusčev, als er für die Organisation der Vereinten Nationen drei Generalsekretäre forderte, von denen einer immer ein Vertreter der UdSSR sein müsse. Im Anschluß an die Rede Chrusčevs forderten sowjetische Diplomaten auch für zahlreiche andere internationale Einrichtungen dieses sog. Troika-System. Vgl. dazu Alexander Dallin, Sowjetunion und Vereinte Nationen, Köln 1965, S. 131-35.

³⁸ Die sowjetischen Gewerkschaftsführer gingen offenbar davon aus, daß die Einigung mit dem IGB automatisch den Eintritt der sowjetischen Fachverbände in die mit dem IGB assoziierten Fachinternationalen, die sog. Internationalen Berufssekretariate, nach sich ziehen würde. Bereits 1923-24 hatten sich zahlreiche sowjetische Fachgewerkschaften im Zeichen der Einheitsfrontparolen der Komintern um die Zulassung zu den IBS bemüht, was die letzteren jedoch von einer Einigung zwischen dem IGB einerseits und der RGI bzw. den Sowjetgewerkschaften andererseits abhängig gemacht hatten.

organisation, n'a jamais demandé de président comme condition de son affiliation. Les autres présidents s'appellent chez nous des vice-présidents.

Moskatov. C'est en raison de l'importance des syndicats soviétiques, évoquée par la délégation de la FSI, que nous réclamons certaines modifications d'organisation.

Un échange de vues s'engage sur la façon dont on pourrait accorder ce que les syndicats soviétiques demandent au point de vue de l'organisation.

Il est décidé que les propositions russes seront soumises à la réunion par écrit.

Jouhaux. On ne peut changer les statuts que par un congrès. Pratiquement, les représentants des syndicats soviétiques ne peuvent venir à ce congrès extraordinaire comme hôtes. Si le Bureau et le Conseil général acceptent la proposition de tenir un congrès extraordinaire, les syndicats soviétiques peuvent adhérer à la FSI et prendre part au congrès non pas comme hôtes mais comme adhérents. Avant le congrès ils pourraient donner leur adhésion sous réserve qu'on accepte leurs propositions. Je ne crois pas qu'il soit dans leur esprit de participer à ce congrès seulement comme hôtes.

Chvernik rappelle le texte de l'art. 31 des statuts de la FSI dans lequel il est dit que le Bureau prend décision dans toute question sauf celles expressément réservées au Conseil général et au Congrès, mais qu'en cas d'urgence le Bureau est compétent pour décider sur toutes les questions indistinctement. Par conséquent, il serait possible de donner satisfaction aux syndicats soviétiques par ce moyen. Ce qu'ils demandent c'est un président et un secrétaire. Nous parlons de présidents et vous de vice-présidents. Nous avons prévu 3 secrétaires généraux dont un proposé par les syndicats soviétiques.

Moskatov. La demande de Chvernik est logique. Notre demande de participer à la direction de la FSI nous paraît très raisonnable. Les statuts ne sont pas un dogme, on peut les changer. On change les statuts si la situation change. Ce que nous demandons n'est pas contraire aux principes, et notre demande nous paraît régulière.

En ce qui concerne le congrès extraordinaire, nous ne voulons pas être seulement des invités mais des participants. Nous ne voulons pas tenir un rôle secondaire, nous voulons prendre nos responsabilités car il ne s'agit pas seulement de l'adhésion et du changement des statuts, mais aussi de la lutte contre le fascisme et la guerre. Nous ne voulons pas non plus abuser de notre nombre. Nous voulons avoir aussi des garanties qu'on n'abusera pas des fonds que nous versons et qu'ils seront surtout utilisés pour le mouvement contre la guerre et le fascisme. Il y a dans le mouvement ouvrier des éléments conservateurs et anti-soviétiques, et nous voulons que

cet argent soit employé pour la lutte contre le fascisme et la guerre. Nous voudrions avoir votre point de vue à ce sujet. Pouvez-vous nous donner votre opinion sur la décision qui va être prise au Bureau et nous dire si vous êtes d'accord avec les propositions?

Jouhaux. Il faudrait éclaircir certains points quand on aura le texte sous la main.

Nikolaïeva. Il sera nécessaire de revenir sur les points concernant l'organisation. Notre texte contient deux parties: l'une concernant les questions générales, l'autre concernant les questions d'organisation.

Propositions de la délégation des syndicats soviétiques

La délégation du Conseil Central des Syndicats de l'URSS propose d'établir l'unité des syndicats de l'URSS avec la Fédération Syndicale Internationale, aux conditions suivantes:

- a) intensifier l'activité de la Fédération Syndicale Internationale dans les questions de la lutte de la classe ouvrière contre la guerre et le fascisme;
- b) mettre en œuvre tous les moyens de propagande et d'agitation contre la guerre et le fascisme (assemblées ouvrières, presse, radio, cinéma, etc.);
- c) organiser dans tous les pays des sanctions prolétariennes contre les États agresseurs: Allemagne, Italie et Japon (refus de charger les navires des pays agresseurs, refus d'effectuer des transports à destination de ces pays, organisation de grèves dans les entreprises fabriquant des armes et du matériel de guerre pour les agresseurs, etc.);
- d) aider effectivement l'Espagne et la Chine dans leur lutte contre les agresseurs: l'Allemagne, l'Italie et le Japon;
- e) contribuer à l'unité des syndicats dans les pays (États-Unis, Tchécoslovaquie, Canada, Amérique du Sud, Espagne, etc.) où le mouvement syndical est encore divisé ou bien où il existe une menace quelconque de scission;
- f) soutenir le front unique prolétarien et le front populaire dans les pays où ils existent, dans leur lutte contre le fascisme et la guerre.

La délégation du Conseil Central des Syndicats de l'URSS pose les questions d'organisation suivantes:

- 1) La délégation du Conseil Central des Syndicats de l'URSS propose de convoquer un congrès extraordinaire de la Fédération Syndicale Internationale, auquel prendront part les syndicats soviétiques, pour affermir l'unité du mouvement syndical.
- 2) La Fédération Syndicale Internationale doit avoir trois présidents, dont un représentant des syndicats soviétiques. La présidence au Bureau a lieu à tour de rôle.

L'un des secrétaires généraux doit être représentant des syndicats soviétiques.

3) Les syndicats soviétiques, en assumant les énormes engagements financiers qui découlent des statuts (5.280.000 frs français) doivent recevoir la garantie que les millions de francs qui seront versés par les syndicats soviétiques ne serviront pas à la propagande contre l'URSS et le mouvement syndical soviétique.

Le 24 novembre 1937

TROISIEME JOURNEE

Mercredi 24 novembre 1937

Chvernik. Hier nous vous avons envoyé à l'hôtel le texte de nos propositions. Nous aimerions aussi vos propositions par écrit.

Jouhaux veut donner, sur le texte des propositions de la délégation soviétique, son opinion personnelle.

Sur le *point a)* qui demande que l'activité de la FSI soit intensifiée dans les questions de la lutte de la classe ouvrière contre la guerre et le fascisme, il se déclare d'accord.

Le *point b)* est la suite qui découle du point a).

En ce qui concerne le *point c)* qui demande les sanctions prolétariennes contre les Etats agresseurs, après les déclarations qui ont été faites par les deux parties, on peut se déclarer d'accord.

Point d). Il n'y a pas de désaccord, d'autant plus que nous avons déjà déclenché des actions en faveur de l'Espagne et de la Chine.

On pourrait accepter le *point e)* seulement dans les conditions prévues par les statuts, de telle façon que la FSI offre ses bons offices.

En ce qui concerne le front populaire (*point f)*), la FSI a soutenu cette formation là où elle existe, par exemple en France. Il faut faire une petite réserve quant au front unique. La FSI peut seulement soutenir ce qui s'est formé. Le front unique ne dépend pas de la FSI, qui ne peut pas le créer ou l'exiger quand les centrales nationales et partis politiques n'en veulent pas.

Pour ce qui est du *point 1)* par lequel la délégation soviétique demande la convocation d'un congrès extraordinaire, je suis, pour ma part, prêt à l'accepter et à le défendre devant le Bureau.

Personnellement, je suis d'accord avec le *point 2)*, mais il faut dire d'une façon nette et formelle que les membres du Bureau ne représentent pas tel ou tel pays, mais qu'ils sont l'expression de l'organisation internationale elle-même. Il n'y a pas de doute que les syndicats soviétiques auraient droit à une représentation au sein du Bureau.

En ce qui concerne la proposition relative au secrétaire général, je ne vois pas d'inconvénient. C'est une question à trancher par le Congrès. Il s'agit évidemment d'un camarade proposé par les syndicats soviétiques, mais il devrait agir comme secrétaire de la FSI et non comme représentant des syndicats soviétiques. Autrement, ce serait une subordination des petits pays aux grands pays.

Je suis d'accord avec la garantie demandée par le *point 3*).

Ce que je viens d'exprimer c'est mon opinion personnelle. Si on arrive à un accord, je veux bien soumettre ces propositions au Bureau ainsi qu'au Conseil général afin qu'elles soient discutées et soumises aux organismes responsables.

Schevenels fait d'abord remarquer qu'un seul texte a été envoyé au dernier moment avant de se rendre à la réunion, et aucune consultation n'a été possible entre les membres de la délégation de la FSI.

Pour sa part il voudrait faire quelques réserves.

Le *point c*) risque de donner lieu à un malentendu. Quand on dit qu'il faut refuser de charger les navires des pays agresseurs, il faudrait préciser que ces moyens doivent être appliqués dans les pays où ils ont la chance d'être efficaces.

Pour les mesures à prendre dans les entreprises fabriquant des armes et du matériel de guerre, on rencontrera des difficultés dès le commencement quand il s'agira de définir ce que l'on doit comprendre comme matériel de guerre, destiné aux agresseurs.

Concernant le *point e*), la FSI ne peut pas prendre d'initiative en la matière. Elle doit respecter l'autonomie des organisations affiliées.

D'autre part, les propositions faites concernant l'organisation nécessitent une modification des statuts. En effet, les dispositions visant la désignation de trois présidents et de trois secrétaires généraux doivent être inscrites dans les statuts. Quant à réserver un président et un secrétaire général aux syndicats soviétiques, ceci ne peut être inscrit dans les statuts, mais devrait être réglé le cas échéant, au moyen d'un Gentlemen's agreement. Si un accord peut être conclu à cet effet, on pourrait le confirmer par un échange de lettres ou par l'établissement d'un procès-verbal.

En ce qui concerne le front populaire, ceci est, en premier lieu une question d'ordre politique. Si dans un pays les partis socialiste et communiste ont formé un front unique, on ne peut pas obliger la centrale syndicale d'y adhérer.

Jouhaux. Si les syndicats n'en font pas partie, ce n'est pas un front unique, c'est un front politique.

Moskatov se demande pourquoi les syndicats ne peuvent pas poser la question du front populaire devant les autres organisations.

Schevenels. Supposons qu'une concentration politique se forme et que la centrale refuse d'y entrer.

Moskatov. La FSI peut cependant propager l'idée du front populaire.

Schevenels. Cela, nous le refusons, précisément parce que nous voulons garantir aux autres centrales ce que les syndicats soviétiques demandent pour eux sous le point 3).

Stolz revient sur la question du congrès extraordinaire proposé par la délégation soviétique. Il se demande en quelle qualité les syndicats soviétiques prendront part à ce congrès et il revient à la formule de Jouhaux, qui a suggéré que les syndicats soviétiques fassent acte d'adhésion, de telle façon qu'ils pourraient déjà prendre part au congrès extraordinaire.

Jouhaux voudrait préciser certains points les plus discutés. Quant au front unique et au front populaire, on leur accorde le soutien absolu quand ils sont constitués par l'ensemble des organisations, et on les aide par tous les moyens. C'est ce que la FSI a fait pour le front populaire français et en Espagne. Dans les pays où la centrale syndicale ou autre organisation refuse, il n'y a pas moyen d'intervenir. Le paragraphe 3 des statuts garantit l'autonomie de chaque pays, et cette autonomie est aussi garantie à nos camarades soviétiques. Nous ne pouvons pas changer notre attitude sous peine de violer nos statuts.

Nikolaieva. Mais enfin on peut faire de la propagande pour le front populaire et prendre l'exemple de la France.

Jouhaux explique comment le Front populaire s'est créé en France. Jusqu'à une certaine date, les groupes qui le constituent aujourd'hui y étaient opposés, et toute la propagande demeurait vaine. Arrive le 6 février. Le 6 au soir nous nous réunissons. Le 7 nous avons réuni, à la CGT, l'ensemble des groupements de gauche. Nous décidons la grève générale, et le 12 février la grève générale est déclenchée en France. Le front populaire était constitué, non pas par théorie préconçue, mais par des faits concrets.

Chvernik. Ce qu'on demande, c'est que la FSI soutienne le front populaire où il existe. Mais cela n'exclut pas non plus que la question soit discutée au Bureau et au Congrès de la FSI. Ce cas est certainement possible.

En ce qui concerne l'article 3 relatif à l'autonomie, je voudrais savoir si les centrales, quand une décision a été prise par le congrès, sont liées par la décision ou si chaque centrale a le droit de ne pas remplir les décisions du congrès.

Jouhaux voudrait donner une interprétation exacte. Lorsqu'une résolution a été prise par le congrès, elle lie l'ensemble des organisations. Les organisations votant pour une proposition prennent l'obligation de la réaliser en l'adaptant aux circonstances de leur pays.

Chvernik demande que la délégation de la FSI fasse une réponse écrite pour avoir de cette façon une base de discussion.

Jouhaux. En nous servant des points qui ont surgi de notre discussion, nous allons établir un texte écrit répondant point par point dans le sens demandé.

Nous allons rédiger cette réponse cet après-midi afin que vous soyez en sa possession dans la soirée.

QUATRIEME JOURNEE

Jeudi 25 novembre 1937

Déclaration de la délégation de la FSI

La délégation de la Fédération syndicale internationale (FSI), en réponse aux propositions du Conseil général des syndicats de l'URSS sur l'unité des syndicats de l'URSS avec la FSI déclare:

En ce qui concerne les points a) et b), aucune contestation. Ces propositions ayant fait l'objet de décisions unanimes de la FSI, l'activité de celle-ci a été menée en ce sens.

Concernant le point c) la délégation de la FSI est d'accord puisque ce point découle des points a) et b), en indiquant que les décisions sont appliquées en tenant compte de leur adaptation aux circonstances particulières de chaque pays, afin d'obtenir le maximum d'efficacité de ces mesures.

Concernant le point d) cette action d'aide efficace à l'Espagne et à la Chine contre les pays agresseurs Allemagne, Italie, Japon, a déjà été décidée et appliquée par la FSI. Il n'y a donc aucun doute sur ce point.

Concernant le point e), c'est la fonction même de la FSI de contribuer à l'unité syndicale dans tous les pays, sous réserve du respect de l'article 3 des statuts de la FSI garantissant l'autonomie des centrales nationales.

Concernant le point f), c'est aussi le devoir de la FSI d'aider les concentrations prolétariennes et populaires dans les pays où elles existent et dans leur lutte contre le fascisme et la guerre.

Mais en vertu du même article 3 des statuts de la FSI (autonomie des centrales nationales) il n'est pas possible à la FSI d'intervenir dans la politique intérieure des centrales nationales.

Relativement aux questions d'organisation, la délégation FSI se déclare prête à soutenir la proposition 1), convocation d'un congrès extraordinaire de la FSI auquel prendront part les syndicats de l'URSS, ceux-ci ayant préalablement fait acte d'adhésion, même si cette adhésion devait être faite avec la réserve que les différents points de leurs propositions seraient discutés et solutionnés.

Le point 2) comprend des modifications aux statuts, ainsi que la passation d'un accord entre la FSI et les syndicats de l'URSS réservant à ceux-ci les places par eux réclamées dans la direction et le fonctionnement de la FSI.

La délégation FSI reconnaît que l'importance numérique et politique des syndicats de l'URSS justifie un tel accord particulier. Des accords similaires ont d'ailleurs déjà été mis en application dans d'autres circonstances pour la nomination de postes et fonctions de la FSI, sous réserve que les camarades ainsi nommés ne représentent plus exclusivement leurs pays, mais la FSI.

Répondant à la question au point 3), la délégation déclare que les statuts de la FSI prescrivent à celle-ci le devoir de soutenir ses centrales nationales et que ceci exclut toute éventualité d'une action contraire aux intérêts de l'une quelconque de ses centrales nationales. Par conséquent la centrale syndicale de l'URSS a satisfaction.

Pour autant qu'il ne s'agit pas de modifications statutaires qui ne peuvent être prises que par un congrès, l'accord dont il est question plus haut sera confirmé dans un échange de documents.

De façon générale la délégation FSI déclare que les décisions prises par les congrès internationaux sont applicables par toutes les centrales nationales en les adaptant aux conditions particulières de leurs pays.

Comme il a été convenu, propositions et réponses seront soumises respectivement aux Presidium des syndicats de l'URSS et au Bureau et Conseil général de la FSI pour accord définitif.

Chvernik. Nous avons reçu hier soir votre réponse que la délégation soviétique a discutée.

Je considère cette déclaration sur l'unité avec la FSI comme la suite de la proposition de la FSI de s'affilier. Hélas, la délégation de la FSI, tout en acceptant nos propositions, fait des réserves en démontrant que tout était déjà réalisé par l'activité de la FSI. Cependant nous n'avons pas voulu critiquer cette activité. Nous voulons simplement nous entendre sur les conditions concrètes d'unité. Pour nous, il n'est pas acceptable que les syndicats de l'URSS fassent d'abord l'affiliation et qu'on discute ensuite les conditions. Quelle raison nous a conduits à chercher un accord? C'est la nécessité de l'unité internationale dans la lutte contre la guerre et le fascisme.

Quant aux questions d'organisation, quand nous demandons un président et un secrétaire général, nous pensons que nous en avons bien le droit. S'il faut changer les statuts, qu'on les change! même avant que le congrès soit convoqué. Nous sommes d'accord que les présidents et secrétaires

doivent défendre les intérêts généraux, mais cela n'exclut pas les intérêts de leur pays. La question de la modification des statuts doit être posée préalablement au congrès. Nous comprenons bien que notre revendication concernant la garantie ne peut pas être mise dans les statuts, mais on peut nous l'assurer par un protocole dans lequel on nous donnera la certitude qu'on n'utilisera pas ces fonds contre l'URSS. Ce qui n'est pas clair pour nous, c'est le paragraphe où l'on parle d'un échange de documents.

Jouhaux. Je pense avoir compris la pensée de nos camarades soviétiques.

En ce qui concerne la lutte contre la guerre et le fascisme, il n'y a pas de contestation, nous sommes absolument d'accord. Avec la phrase: «Ces propositions ayant fait l'objet de décisions unanimes de la FSI, l'activité de celle-ci a été menée en ce sens», ce qui veut dire qu'une des activités les plus importantes de la FSI était de mener la lutte contre la guerre et le fascisme — nous pouvons nous déclarer entièrement d'accord. Les propositions des syndicats soviétiques ont le même esprit que les décisions des différents congrès et conseils généraux de la FSI.

Pour ce qui est des questions d'organisation, la délégation de la FSI se déclare prête à soutenir la proposition relative à la convocation d'un congrès extraordinaire de la FSI auquel prendront part les syndicats de l'URSS, ceux-ci ayant préalablement fait acte d'adhésion, même si cette adhésion devait être faite avec la réserve que les différents points de leurs propositions doivent être examinés et solutionnés. Nous répondons très affirmativement. Nous ne pouvons pas, comme délégation, aller au delà de ce que nous avons formulé pour résoudre cette question; c'est au Bureau à prendre une décision. Cette formulation nous semble correspondre à l'esprit du Bureau et aux statuts.

Parlons maintenant de la petite opposition entre notre déclaration et vos propositions. Nous disons: Les syndicats soviétiques ayant préalablement fait acte d'adhésion³⁹ Si les syndicats soviétiques n'adhèrent pas, nous nous trouvons en face des statuts, et les syndicats soviétiques ne peuvent pas avoir voix délibérative au congrès. Ils peuvent y prendre part seulement comme hôtes fraternels. Par conséquent ils ne peuvent pas prendre part aux votes qui clôtureront le congrès. Si l'adhésion n'est pas réalisée, le droit de vote n'est pas acquis. On doit vous donner des facilités en vous réservant tous vos droits, même si cette adhésion se fait sous réserve. Si on a donné suite aux questions posées et aux garanties demandées, je ne pense pas que vos droits puissent être mieux garantis. Si vous prenez part au congrès extraordinaire, vous pouvez peser fortement sur les

³⁹ Vgl. S. 377 unten.

décisions que vous avez justement demandées. Cette question ne peut pas vous échapper, elle est d'une importance capitale. On ne peut pas modifier les statuts avant un congrès; il n'existe pas une seule organisation au monde où le Bureau puisse seul modifier les statuts. Ce que le Bureau peut faire, c'est rédiger un rapport dans un sens favorable. Que reste-t-il alors? 1° votre adhésion sous réserve, 2° un accord entre le Bureau de la FSI et les syndicats soviétiques. Sur les deux points concernant l'organisation, c'est-à-dire que vous prenez part à la présidence du Bureau et au fonctionnement du Secrétariat, nous ne pouvons pas vous donner des garanties dans les statuts, mais nous pouvons passer un accord dont vous aurez la certitude avant le congrès. Je pense que de cette façon vous aurez entière satisfaction sur la base où se fera l'accord.

Jouhaux explique la nature de l'accord. Il dit: «Vous avez fait des propositions. Si le Bureau et le Conseil général sont d'accord sur vos propositions, les discussions auront pour but la signature des accords.»

Moskatov. Comment tout cela va-t-il se passer? Est-ce que l'adhésion se fera sans base? L'initiative est venue de la FSI. Nous avons répondu en formulant des propositions, et nous disons que nous voulons faire un acte d'adhésion.

Jouhaux. Ici réside la petite obscurité. Nous répondons oui à vos questions, mais c'est le congrès extraordinaire qui aura à prendre la décision. Mais ce que nous avons prévu, c'est que ne prennent pas seulement part à cette discussion les organisations adhérentes, mais aussi les délégations des syndicats soviétiques. Cela leur permettra de poser l'acte d'adhésion préalable.

Schevenels. Comment vont se dérouler les opérations? Nous avons donné des réponses aux propositions faites par les syndicats soviétiques. Les documents (vos propositions et nos réponses) devront être examinés d'une part par le Présidium des syndicats soviétiques, et d'autre part par le Bureau. Si les deux organismes se mettent d'accord, on soumettra la question au Conseil général de la FSI. Si le Conseil général donne suite favorable à ces propositions, les syndicats soviétiques auront la garantie quasi certaine que le congrès approuvera les conditions admises par le Conseil général. Ils peuvent donc faire acte d'adhésion préalable.

Nikolaïeva remarque que la procédure ne les intéresse pas. Ce qui nous intéresse, c'est nos revendications concernant l'organisation. Les acceptent-on, oui ou non? Notre déclaration était assez claire, et nous voudrions qu'on la discute point par point.

Jouhaux. Notre délégation comprend trois personnes, comme la vôtre. Les engagements que nous prenons ne valent que s'ils sont acceptés par votre Présidium, notre Bureau et notre Conseil général. Par conséquent il

faut être très net sur tous les points. Notre délégation a répondu oui à des points essentiels en raison des décisions prises par la FSI.

Si le Bureau et le Conseil général sont d'accord, il s'ensuivra un échange de correspondance, et c'est seulement quand les négociations auront abouti et que le congrès extraordinaire pourra être convoqué que vous pourrez faire acte d'adhésion.

Moskatov. Les derniers mots de Jouhaux diffèrent de la déclaration écrite. Nous avons espéré que le document qu'on nous a soumis serait clair parce que nous aussi nous avons l'habitude d'être clairs et distincts. Nous ne voyons pas cela dans le document. Nous sommes ennemis des déclarations ambiguës. Nous pouvons discuter point par point. Si Jouhaux dit oui à nos points a) et b), alors pourquoi le reste? Cela me semble comme une thèse et une anti-thèse. Si on nous dit que le congrès doit décider, il nous semble qu'on veuille nous enseigner comme aux écoliers, alors que nous comprenons très bien puisque c'est aussi notre façon de procéder. Je voudrais qu'on entre dans la discussion.

Jouhaux. Nous autres, nous sommes clairs et sans aucune réticence. Dans nos pourparlers il faut surtout faire preuve d'une grande sincérité et d'une grande loyauté.

Discussion point par point de la déclaration de la délégation de la FSI

Points a) et b)

Chvernik. Si la délégation de la FSI ne peut pas prendre de décision sur ces points pouvant nous donner satisfaction, nous nous heurtons à des difficultés.

Stolz constate qu'il y a une différence entre le texte français et le texte russe, que le mot «contestation» n'est pas bien traduit, de sorte que le mot russe dit plutôt que c'est un point de litige.

On se met d'accord pour remplacer le mot «contestation» par «objection».

Chvernik fait une observation. Il demande pourquoi on a ajouté la remarque «Ces propositions ayant fait l'objet de décisions unanimes de la FSI, l'activité de celle-ci a été menée en ce sens.» Nous voulons l'unité; nous ne voyons pas la nécessité de rappeler le passé.

Schevenels. Nous pouvons poser la même question aux syndicats soviétiques. La FSI a mené et mène encore cette lutte par tous les moyens en son pouvoir. Pourquoi alors poser ces conditions. Est-ce pour prononcer une censure sur l'activité de la FSI?

Chvernik. Nous n'avons examiné, en formulant ces points, aucun rapport de la FSI. C'est vous-mêmes qui avez dit qu'on n'avait pas besoin de commentaires sur ce que la FSI a fait et ce que les syndicats soviétiques ont

fait, autrement on devrait parler de l'activité réciproque. Evitons donc tout commentaire.

Stolz demande si la formulation suivante ne donnerait pas satisfaction aux syndicats soviétiques: en mettant après le mot «objection», les mots «d'autant plus que».

Jouhaux comprend que les syndicats soviétiques ne veulent pas accepter la responsabilité du passé. De même nous ne voulons pas accepter la responsabilité de leur activité.

On se met d'accord pour mettre le mot «objection».

Jouhaux propose que la phrase «Ces propositions ayant fait l'objet . . .» soit introduite par les mots «La délégation de la FSI remarque que . . .»

Nikolaieva désire que «Ces propositions» soit remplacé par «Telles propositions».

Moskatov propose qu'on supprime «Ces propositions . . .»

Jouhaux propose qu'on place «Telles propositions . . .» après les mots «Ces mesures . . .»

Schevenels propose que «Ces propositions . . .» soient mis après le paragraphe finissant par «ce point».

Point c)

Chvernik désire que dans le paragraphe relatif au point c) les mots «sont appliqués» soient remplacés par les mots «doivent être appliqués».

On se met d'accord pour que les mots «sont appliqués» soient maintenus dans le texte français étant donné qu'il est plus formel, mais on met en russe «doivent être appliqués» (dolžni).

Point d)

Moskatov pense que si on déclare «a déjà été décidée et appliquée par la FSI. Il n'y a donc aucun doute sur ce point», cela donne l'impression que tout était déjà fait et qu'on n'a besoin de rien faire.

Jouhaux pense que si cette formule ne convient pas, on pourrait trouver une formule indiquant qu'il n'y a aucun doute quant à la question.

Moskatov estime qu'on pourrait dire que cette question ne fait aucun doute, et supprimer le reste.

Jouhaux propose qu'on remplace la phrase «. . . a déjà été décidée et appliquée par la FSI. Il n'y a donc aucun doute sur ce point» par les mots «ne soulève aucun doute sur sa nécessité».

Jouhaux est d'avis de reprendre la phrase dont nous avons parlé tout à l'heure.

On se met d'accord pour intercaler le paragraphe suivant: «La délégation de la FSI ajoute que ces questions ont été fixées dans les décisions de la FSI, comme l'objet de son activité dans la lutte contre la guerre et le fascisme.»

Point e)

Chvernik. La formulation de ce paragraphe ne donne pas satisfaction.

Stolz demande si, en se bornant à la première partie de ce paragraphe, cela donnerait satisfaction à la délégation soviétique.

Chvernik se demande pourquoi il faut dire que la proposition faite au point e) est la fonction même de la FSI. Pourtant ce que nous proposons n'est pas contradictoire aux statuts.

Moskatov demande si on ne pourrait pas mettre que le point e) ne soulève aucune objection, sans faire allusion aux statuts, et réunir les points e) et f) comme on a déjà fait pour les points a) et b).

Schevenels objecte qu'on ne peut pas se lier sur les deux points indiquant qu'on doit contribuer à l'unité syndicale et aider les concentrations prolétariennes et populaires. Nous voudrions d'abord savoir ce qu'on attend de nous par exemple au Canada, en Tchécoslovaquie et aux Etats-Unis.

Moskatov répond qu'on veut qu'on contribue à l'unité et aide l'affiliation des centrales à la FSI.

Chvernik se demande pourquoi on ne peut pas s'occuper de l'unité en Tchécoslovaquie. Cela ne signifie pas encore que la FSI doit intervenir dans un sens contraire aux statuts. Elle a toujours des possibilités d'aider. Aux Etats-Unis où n'existe pas encore une centrale unifiée, on peut contribuer à sa création. Pourquoi cela n'était-il pas possible? Nous n'avons pas d'arrière-pensée.

Schevenels. Prenons l'exemple de la Tchécoslovaquie. Bien entendu nous désirons l'unité syndicale. Mais avant de proposer notre aide, nous devons en référer d'abord à l'organisation affiliée intéressée. Si celle-ci nous répond que le moment n'est pas propice et nous demande de nous abstenir, nous sommes tenus par la règle de l'autonomie nationale de nous abstenir. La mention du respect de l'autonomie est indispensable.

Jouhaux pense qu'on pourrait mettre «contribuer à l'unité dans les pays où le mouvement syndical est encore divisé ou bien où il existe une menace quelconque de scission, sous réserve de l'autonomie des centrales nationales».

Moskatov revient sur sa proposition de réunir les points e) et f).

On s'entend sur le texte suivant: «Concernant les points e) et f), ces points ne soulèvent aucune objection sous réserve du respect de l'article 3 des statuts de la FSI garantissant l'autonomie des centrales nationales.»

Moskatov entame la discussion sur le paragraphe commençant par «Relativement aux questions d'organisation . . .» et concernant la convocation d'un congrès extraordinaire. Il désire qu'on se borne dans ce paragraphe à la formulation que la délégation de la FSI se déclare prête à soutenir la proposition concernant la convocation d'un congrès extraordi-

naire de la FSI, auquel prendront part les syndicats de l'URSS.

Chvernik ajoute qu'on pourrait insérer ici la phrase indiquant que la délégation de la FSI se déclare prête à soutenir les modifications des statuts. Il envisage la formulation de ce paragraphe dans le sens suivant: «Relativement aux questions d'organisation, la délégation de la FSI se déclare prête à soutenir la proposition de la délégation de l'URSS concernant la convocation d'un congrès extraordinaire de la FSI auquel prendront part les syndicats de l'URSS.» La délégation de la FSI devra faire appuyer les modifications aux statuts dans l'esprit des propositions de la délégation de l'URSS garantissant les places dans la direction et le fonctionnement de la FSI.

Chvernik parle de la question financière. La formulation concernant notre revendication relative aux garanties n'est pas assez claire. *Schevenels* a parlé hier d'un Gentlemen's agreement. Nous voudrions une rédaction plus claire, faisant allusion à ce que nous avons exprimé.

Schevenels pense qu'on pourrait lire le paragraphe en question de la façon suivante: «Répondant à la question au point 3) . . . soutenir les centrales nationales, ce qui exclut, comme le demande la délégation soviétique, toute action contre les syndicats soviétiques et l'URSS.»

Jouhaux déclare qu'on ne peut pas mettre cette formule; cela donnerait l'impression qu'il y a chez nous des gens qui sont capables d'un tel procédé.

Schevenels n'est pas non plus partisan de cette formule, mais si les camarades russes insistent, on peut la mettre.

Stolz fait observer qu'une telle formulation met les syndicats soviétiques dans une situation particulière.

Les délégations se mettent d'accord sur le texte suivant: «Les syndicats soviétiques ont ainsi la garantie qu'ils demandent que les millions de francs qui seront versés par eux ne serviront pas à la propagande contre l'URSS et le mouvement syndical soviétique.»

Jouhaux entre dans la discussion du texte de la nouvelle proposition de la délégation soviétique ainsi conçu: «Relativement aux questions d'organisation, la délégation de la FSI se déclare prête à soutenir la proposition de la délégation de l'URSS concernant la convocation d'un congrès extraordinaire de la FSI auquel prendront part les syndicats de l'URSS, ainsi qu'elle se déclare prête à soutenir les modifications aux statuts dans l'esprit des propositions de la délégation des syndicats de l'URSS garantissant à ceux-ci les places dans la direction et le fonctionnement de la FSI.»

Cette revendication demande la modification des statuts.

Première remarque: Cette modification concerne deux points des statuts.

Quant à la question de la présidence, nous avons un président et cinq vice-présidents. Nos statuts prévoient un secrétaire général. Maintenant on

nous propose de nommer 2 ou 3 secrétaires généraux et 1 secrétaire adjoint. Le congrès peut très bien décider que la FSI sera présidée par 3 présidents et que le secrétariat comprendra 3 secrétaires généraux. Cela n'indique pas qu'on garantit aux syndicats soviétiques un président et un secrétaire général, mais il est impossible de donner une telle garantie dans les statuts. Ce qu'on pourrait faire, ce serait de donner ces garanties par des accords qui seraient conclus préalablement et qui garantiraient aux syndicats soviétiques une place de président et une de secrétaire général. Ces questions peuvent faire l'objet d'une correspondance à échanger.

Deuxième remarque: Elle concerne la participation des syndicats soviétiques au congrès extraordinaire. Jouhaux revient sur son idée que les syndicats soviétiques devraient réaliser leur adhésion et qu'on stipulerait par lettre que cette adhésion est faite sous réserve, de telle façon qu'ils pourraient déjà participer au congrès avec les mêmes droits que les autres centrales.

Chvernik. En ce qui concerne les places dans la direction et le fonctionnement de la FSI, il nous paraît impossible d'inclure une telle clause dans les statuts. Cette condition doit faire l'objet d'un accord.

Nikolaieva se demande quelle attitude la délégation de la FSI va prendre. Va-t-elle soutenir nos demandes?

Jouhaux. Nous avons déjà dit hier que nous avons passé des accords semblables et nous avons clairement dit que c'est l'importance numérique et politique des syndicats de l'URSS qui justifie un accord concernant la nomination à des postes et fonctions de la FSI. Mais il me paraît que l'adhésion est implicite à ce qu'on demande.

Moskatov ne veut pas que la conclusion d'un accord soit incluse dans cette déclaration. On peut passer un accord seulement après avoir reçu l'approbation, d'une part du Bureau, et d'autre part du Présidium. Ensuite on peut passer un accord spécial. Nous pouvons dire que les deux parties sont pour l'affiliation. Il serait raisonnable de faire un communiqué qui indiquerait les décisions prises et qui sont à soumettre aux organismes compétents pour réaliser l'adhésion des syndicats soviétiques à la FSI.

Chvernik remarque qu'on ne peut pas insérer les garanties dans les statuts.

Jouhaux. Vous voulez bien parler de l'affiliation dans le communiqué, mais rien n'en ferait mention dans l'accord? Je comprends la susceptibilité des syndicats soviétiques, mais il faut aussi compter avec la susceptibilité d'autres organisations.

Stolz se demande si on doit supprimer le reste, garantissant aux syndicats de l'URSS les places dans la direction et le fonctionnement de la FSI.

Chvernik demande si on peut alors supprimer le reste de ce paragraphe.

Stolz rappelle que la délégation soviétique n'a pas encore répondu au point concernant le congrès.

Chvernik. On a dit «... auquel prendront part les syndicats de l'URSS pour former l'unité». De cette façon, ils ne peuvent pas avoir droit de participer avec voix délibérative.

Moskatov. On peut dire dans le communiqué que, quand le Bureau prendra la décision, la centrale soviétique fera une demande d'adhésion sous telle ou telle forme.

Stolz donne des explications sur les accords intervenus lors du congrès de Stockholm⁴⁰ et qui peuvent servir d'exemple pour les accords que la délégation de la FSI a proposés pour donner aux syndicats soviétiques les garanties concernant les places dans la direction et le fonctionnement.

Schevenels dit qu'on devrait supprimer la mention concernant le congrès. Supposons que le congrès donne satisfaction aux $\frac{3}{4}$ des propositions des syndicats soviétiques; ainsi les statuts se trouveraient en partie modifiés, sans aucune raison, puisque les syndicats soviétiques ne s'affilieraient pas.

Jouhaux propose qu'on reprenne le paragraphe commençant par «Relativement aux questions d'organisation...» jusqu'à «la délégation des syndicats de l'URSS» et qu'on continue par «les organismes responsables de la FSI ayant pris ces décisions, le Bureau de la FSI entamera les conversations pour l'affiliation des syndicats soviétiques à la FSI, qui sera préalable à la tenue du congrès extraordinaire». Ensuite viendrait le paragraphe ainsi libellé: «Répondant à la question au point 3), la délégation de la FSI déclare que les statuts de la FSI prescrivent à celle-ci le devoir de soutenir ses centrales nationales, et que ceci exclut toute éventualité d'une action contraire aux intérêts de l'une quelconque de ses centrales nationales.»

CINQUIEME JOURNEE

Vendredi 26 novembre 1937 (matin)

Le 26, quand les délégations se sont réunies, on a examiné le texte de la déclaration de la FSI dans la forme sous laquelle on était tombé d'accord. Il y avait encore deux changements à faire. Dans le texte figurait encore, au paragraphe concernant les points a) et b) le mot contestation qu'on voulait remplacer par le mot objection. On se met d'accord pour cette modification.

⁴⁰ *Stolz* bezieht sich hier offenbar auf die institutionelle Regelung des Verhältnisses zwischen dem IGB und den IBS, die auf dem Stockholmer Kongreß diskutiert und verabschiedet worden war. Vgl. „Bericht über den Fünften Ordentlichen Internationalen Gewerkschaftskongreß“, a.a.O., S. 419-20 (Resolution).

A la deuxième page, dans le paragraphe commençant par «Lorsque les organismes responsables . . .» et finissant par «. . . congrès extraordinaire», on biffe le mot «ce», de façon que le texte est conçu comme suit: «Lorsque les organismes responsables de la FSI auront pris les décisions ci-dessus, le Bureau de la FSI entamera les conversations pour l'affiliation des syndicats soviétiques à la FSI, qui précédera la convocation du congrès extraordinaire.»

Chvernik demande si on va publier un communiqué pour la presse étant donné que les documents, avant d'être approuvés, ne peuvent pas être publiés.

Schevenels pense qu'on peut enregistrer ce qu'on a fait, dire que les deux délégations se sont réunies, que la délégation de la FSI a pris acte des propositions de la délégation soviétique, qu'elle a formulé sa réponse, et que ces résultats des pourparlers vont être soumis aux organismes compétents respectifs.

Chvernik pense qu'on peut par conséquent immédiatement rédiger le communiqué.

Jouhaux propose comme communiqué le texte suivant:

Les délégations de la FSI et du Conseil central des Syndicats de l'URSS se sont réunies à Moscou au siège de la Centrale soviétique les 23, 24, 25 et 26 novembre; les délégués du Conseil central des Syndicats de l'URSS ont fait connaître leurs propositions conditionnant leur affiliation à la FSI; la délégation de la FSI a fourni sa réponse à ces propositions; après discussion, les deux délégations sont tombées d'accord sur une résolution répondant aux différents points proposés qui, après avoir été soumise à l'examen et à la ratification des organes responsables des syndicats de l'URSS et de la FSI, permettra d'engager immédiatement les pourparlers d'affiliation, en vue de réaliser l'unité syndicale internationale si nécessaire pour la lutte contre la guerre et le fascisme.

Moskatov remarque qu'on souligne les pourparlers en vue de l'affiliation sans dire que, par cette affiliation, on veut atteindre le but de l'unité syndicale.

Schevenels propose ensuite, pour le procès-verbal officiel de la réunion devant servir d'introduction aux propositions russes et aux réponses de la FSI, le texte ci-après:

Les 23, 24, 25 et 26 novembre 1937 les délégations de la Fédération syndicale internationale et du Conseil central des Syndicats de l'URSS se sont réunies à Moscou, au siège des syndicats de l'URSS pour examiner les conditions de l'affiliation des syndicats soviétiques à la FSI.

Dès le début des conversations, la délégation syndicale soviétique soumit à la réunion un certain nombre de propositions devant servir de base aux pourparlers d'affiliation. Après un premier échange de vues, il fut décidé de

continuer la discussion sur des propositions écrites. La réunion fut alors saisie d'un document ci-joint contenant les propositions soviétiques. La délégation de la FSI formula, au cours de la discussion qui suivait, sa réponse aux propositions soviétiques. Il fut décidé alors de soumettre à la réunion ces réponses par écrit, ce qui fut fait. A la séance suivante les deux délégations discutèrent le document, contenant les réponses de la délégation FSI et, après quelques mises au point, tombèrent finalement d'accord sur le texte final ci-joint de ces réponses.

Vendredi 26 novembre (soir)

Chvernik indique que la délégation soviétique a réuni les deux textes, c'est-à-dire le texte du communiqué et le texte du préambule, sous forme de procès-verbal. On peut ainsi employer la première partie du texte du procès-verbal comme communiqué jusqu'au mot «pratiquement».

Projet de procès-verbal élaboré par la délégation soviétique

Les 23, 24, 25 et 26 novembre 1937, à Moscou, au Palais du Travail, au siège du CC des Syndicats de l'URSS, ont eu lieu des pourparlers entre la délégation de la Fédération syndicale internationale, comprenant le camarade Jouhaux — vice président — le camarade Schevenels — secrétaire général — et le camarade Stolz — secrétaire général adjoint — de la Fédération syndicale internationale, et la délégation du Conseil Central des Syndicats de l'URSS composée des secrétaires: les camarades Chvernik N. M., Moskatov P. G., Nikolaïeva K. I. — en vue d'établir l'unité syndicale dans le monde entier sur la base de l'unité de toutes les forces prolétariennes dans la lutte contre la guerre et le fascisme.

Après un échange de vues, les deux délégations ont adopté les conditions fondamentales à l'unité des syndicats de l'URSS avec la Fédération syndicale internationale.

En conséquence, la délégation des syndicats soviétiques et la délégation de la Fédération syndicale internationale ont pris l'engagement de soumettre immédiatement à l'approbation du Présidium du Conseil Central des Syndicats de l'URSS, d'une part, et d'autre part, du Bureau de la Fédération syndicale internationale, les clauses essentielles découlant de ces pourparlers.

Après examen et approbation des propositions sus-mentionnées par ces organismes, l'affiliation des syndicats soviétiques à la Fédération syndicale internationale devra être résolue pratiquement.

Ci-joint:

- 1) Les propositions de la délégation des syndicats soviétiques;
- 2) La réponse de la délégation de la Fédération syndicale internationale

aux propositions de la délégation des syndicats soviétiques.

Le texte intégral du procès-verbal, sauf les annexes sus-mentionnées, sera publié dans la presse au nom des délégations, à titre de communiqué.

Le présent procès-verbal est signé: (sont prévues ensuite les places pour les signatures des deux délégations).

Schevenels déclare qu'il ne pourra pas mettre sa signature sur ce document, et il désire que les délégués soviétiques fassent connaître pourquoi ils n'acceptent pas son document, qui est le résumé fidèle de ce qui a été discuté pendant trois jours, étape par étape. Il est surpris que, dans le projet de document élaboré par les délégués soviétiques, de nouvelles questions surgissent tout à coup.

Chvernik répond que le texte de *Schevenels* ne reproduit pas exactement les négociations. Quand nous sommes entrés en pourparlers, nous avons demandé si les camarades de la FSI avaient des propositions. Au congrès de Londres, on a pris la décision que la FSI doit entrer en pourparlers.⁴¹ Maintenant nous avons demandé si votre délégation a des propositions à faire. *Jouhaux* a répondu en invitant les syndicats soviétiques à s'affilier sur la base des statuts. Notre position est de créer l'unité syndicale. Ce sont les conditions sur lesquelles on a discuté, et ce n'est pas assez clair. Si vous regardez de près le procès-verbal que nous proposons, vous verrez qu'il contient la formule de votre décision de Londres. *Schevenels* parle seulement de l'affiliation; chez nous on a plutôt l'impression qu'il s'agit de l'unité. Nous ne croyons pas nécessaire de donner un grand texte; il suffit de donner les deux documents comme annexes à ce texte. Nous voulons souligner que la réalisation des conditions que nous posons est préalable à l'affiliation. C'est un projet de document qui donne un tableau parfaitement exact des conversations.

Jouhaux propose que le paragraphe «en vue d'établir l'unité syndicale . . . » jusque «contre la guerre et le fascisme» soit changé de place et qu'on dise, dans le paragraphe suivant, qu'on a pris une résolution répondant aux conditions fondamentales, et après le mot «pratiquement» qu'on mette la phrase suivante: «répondant ainsi à la nécessité d'établir l'unité syndicale dans le monde entier sur la base de l'unité de toutes les forces prolétariennes dans la lutte contre la guerre et le fascisme».

Chvernik remarque que dans la phrase «en vue d'établir l'unité syndicale, etc.» nous avons repris simplement la formule de Londres.

Schevenels veut bien admettre qu'on a employé un certain nombre de mots contenus dans la résolution de Londres, mais en leur donnant un

⁴¹ Vgl. dazu Anm. 23.

autre sens. Nous ne sommes pas ici pour discuter l'unité, c'est l'affaire du Conseil général. Il n'est pas exact de dire que, selon la résolution de Londres, le Congrès ait chargé le Bureau de la FSI d'établir avec les syndicats soviétiques l'unité à travers le monde. Le congrès a chargé le Bureau de continuer ses efforts pour aboutir à l'unité syndicale internationale en recherchant l'affiliation des syndicats de l'URSS, de l'Amérique, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, etc.

Moskatov. Je pense que nous parlons avec vous d'une façon très modérée. Nous avons derrière nous une longue discussion dont découle le document en question. Nous avons pensé d'avoir trouvé une expression commune. Nous avons repris le texte du congrès de Londres et de la lettre signée par Schevenels.⁴² J'espère que nous nous entendrons.

Le second alinéa découle logiquement du premier. Je pense qu'on peut accepter le troisième alinéa avec la proposition du camarade Jouhaux.

Jouhaux. Si nos camarades soviétiques ne considèrent pas acceptable qu'on mette cette partie de phrase «en vue d'établir . . .» à la fin, on pourrait dire «sur la base de la résolution de Londres qui déclare nécessaire d'établir l'unité syndicale dans la lutte contre la guerre et le fascisme».

Schevenels demande pourquoi on ne doit pas dire qu'il s'agit de l'affiliation.

Chvernik répond que nous n'évitons pas la question de l'affiliation. Nous avons parlé des conditions de la réalisation de l'unité syndicale, et en discutant ces conditions nous avons posé la question de l'affiliation.

Schevenels. Nous devons essayer de trouver des formules acceptables pour notre Bureau.

On se met d'accord pour mettre un point après le nom de Nikolaïeva et pour supprimer le paragraphe «en vue d'établir l'unité syndicale dans le monde entier sur la base de l'unité de toutes les forces prolétariennes dans la lutte contre la guerre et le fascisme».

Chvernik propose que le paragraphe «après un échange de vues» soit suivi par «sur la base de l'unité de toutes les forces prolétariennes dans la lutte contre la guerre et le fascisme dans le monde entier».

Schevenels ne peut pas accepter la formule «forces prolétariennes» et se demande pourquoi ne pas reprendre la formule qu'on a déjà envisagée.

Jouhaux propose qu'au lieu de toutes les forces prolétariennes on dise «sur la base de l'unité syndicale pour la lutte contre la guerre et le fascisme

⁴² Schevenels hatte am 29. Oktober 1936 den Londoner Beschluß sowie die Satzung des IGB in französischer, englischer und deutscher Sprache an den Gesamtunionszentralrat der Gewerkschaften geschickt und in seinem Begleitschreiben die Hoffnung geäußert, daß die sowjetischen Gewerkschaften sich dem IGB anschließen würden. Die Internationale Gewerkschaftsbewegung, Jg. 17 (1937), S. 11.

dans le monde entier» et de mettre «affiliation» au lieu de «unité».

Chvernik insiste sur le mot unité.

Schevenels. Si on insiste de telle façon sur le mot unité en essayant de lui donner une signification opposée au mot affiliation, je refuse.

On soumet alors aux délégations le texte suivant:

Après l'échange de vues, les délégations ont accepté les conditions fondamentales de l'unité des syndicats de l'URSS avec la Fédération syndicale internationale sur la base de l'unité syndicale pour la lutte contre la guerre et le fascisme dans le monde entier.

Ce texte était antérieurement formulé comme suit:

Après l'échange de vues, les délégations ont accepté les conditions fondamentales de l'affiliation des syndicats de l'URSS à la Fédération syndicale internationale sur la base de l'unité des syndicats pour la lutte contre la guerre et le fascisme dans le monde entier.

A la demande de *Schevenels*, on se met d'accord pour ajouter, dans le paragraphe commençant par «En conséquence . . .» après les mots «du Bureau», les mots «et du Conseil général».

Schevenels examine le dernier paragraphe qui commence par «Après l'examen . . .» Il déclare que la procédure nécessaire, sur laquelle nous sommes mis d'accord, doit se poursuivre. Le Bureau entrera en pourparlers avec les syndicats soviétiques pour leur affiliation. Ce n'est qu'après cette affiliation que la convocation du congrès pourra se faire.

Jouhaux dit qu'il n'y a pas d'obscurités. Il s'agit de l'examen par le Présidium des syndicats soviétiques, d'une part, et d'autre part par le Bureau et le Conseil général de la FSI. Ensuite, l'affiliation devra être résolue pratiquement.

Chvernik et *Moskatov* sont d'accord pour qu'on ne fasse aucune publication avant que le Présidium et le Bureau aient pris connaissance de ces documents.

Jouhaux constate que dans le procès-verbal le mot unité veut dire affiliation.

Chvernik confirme que, en parlant de l'unité, il comprend sous cette dénomination l'affiliation.

Samedi 27 novembre 1937

Les délégations ont devant elles les textes du procès-verbal, des propositions de la délégation soviétique et de la déclaration de la délégation de la FSI, en français et en russe.

Après l'examen préalable du texte russe par *Stolz*, qui a constaté sa

conformité avec le texte français, les délégations ont apposé leur signature sur les deux textes.

(On trouvera en annexe les textes mentionnés ci-dessus: Procès-verbal, propositions de la délégation soviétique et déclaration de la délégation de la FSL.)⁴³

Procès-verbal de la réunion commune des délégations de la Fédération Syndicale Internationale et du Conseil Central des Syndicats de l'URSS

Le 26 novembre 1937

Les 23, 24, 25 et 26 novembre 1937, à Moscou, au Palais du Travail, au siège du CC des Syndicats de l'URSS, ont eu lieu des pourparlers entre la délégation de la Fédération Syndicale Internationale, comprenant le camarade Jouhaux (vice-président), le camarade Schevenels (secrétaire général) et le camarade Stolz (secrétaire général adjoint) de la Fédération Syndicale Internationale, et la délégation du Conseil Central des Syndicats de l'URSS, composée des secrétaires: les camarades Chvernik N. M., Moskatov P. G., Nikolaieva K. I.

Après l'échange de vues, les délégations ont accepté les conditions fondamentales de l'unité des syndicats de l'URSS avec la Fédération Syndicale Internationale sur la base de l'unité syndicale pour la lutte contre la guerre et le fascisme dans le monde entier.

En conséquence, la délégation des syndicats soviétiques et la délégation de la Fédération Syndicale Internationale ont pris l'engagement de soumettre immédiatement à l'approbation du Présidium du Conseil Central des Syndicats de l'URSS, d'une part et, d'autre part, du Bureau et du Conseil Général de la Fédération Syndicale Internationale, les clauses essentielles découlant de ces pourparlers.

Après examen et approbation des propositions sus-mentionnées par ces organismes, l'affiliation des syndicats soviétiques à la Fédération Syndicale Internationale devra être résolue pratiquement.⁴⁴

⁴³ Bei den sowjetischen Vorschlägen handelt es sich um die wörtliche Wiedergabe der auf S. 373f. abgedruckten Fassung, der nur die Unterschriften der drei sowjetischen Verhandlungsteilnehmer hinzugefügt wurden; auf eine Wiedergabe an dieser Stelle kann daher verzichtet werden. Nicht nur das Protokoll, das als Pressemitteilung vorgesehen war, sondern auch die beiden Erklärungen sind später verschiedentlich veröffentlicht worden. Vom IGB in Die Internationale Gewerkschaftsbewegung, Jg. 18 (1938), S. 3-6; von sowjetischer Seite in Rundschau, Jg. 7, S. 93-94. Zu den interessanten Abweichungen der Rundschau-Veröffentlichung von dem in Moskau vereinbarten Text vgl. Anm. 44 und 45.

⁴⁴ Diese vier Absätze erschienen unter dem Titel „Informacionnoe soobščenie“ (Informationsmitteilung) auch in der sowjetischen Presse: Pravda, 28. November 1937, und Izvestija, 28. November. Dabei fällt auf, daß der letzte Absatz von der mit den IGB-

Ci-joint:

- 1) Les propositions de la délégation des syndicats soviétiques;
- 2) La réponse de la délégation de la Fédération Syndicale Internationale aux propositions de la délégation des syndicats soviétiques.

Le texte intégral du procès-verbal, sauf les annexes sus-mentionnées, sera publié dans la presse au nom des délégations, à titre de communiqué.

Le présent procès-verbal est signé:

Par la délégation de la Fédération Syndicale Internationale:

Jouhaux Schevenels Stolz

Par la délégation des Syndicats de l'URSS:

Chvernik Moskatov Nikolaieva

Déclaration de la délégation de la FSI

La délégation de la Fédération Syndicale Internationale (FSI), en réponse aux propositions du Conseil Central des Syndicats de l'URSS sur l'unité des syndicats de l'URSS avec la FSI, déclare:

En ce qui concerne les points a) et b), aucune objection.

Concernant le point c), la délégation de la FSI est d'accord, puisque ce point découle des points a) et b), en indiquant que les décisions sont appliquées en tenant compte de leur adaptation aux circonstances particulières de chaque pays, afin d'obtenir le maximum d'efficacité de ces mesures.

Concernant le point d), cette action d'aide efficace à l'Espagne et à la Chine contre les pays agresseurs — Allemagne, Italie, Japon — ne soulève aucun doute quant à sa nécessité.

La délégation de la FSI ajoute que ces questions ont été fixées dans les décisions de la FSI, comme l'objet de son activité dans la lutte contre la guerre et le fascisme.

Concernant les points e) et f), ces points ne soulèvent aucune objection sous réserve du respect de l'article 3 des statuts de la FSI, garantissant l'autonomie des centrales nationales.

Vertretern vereinbarten Fassung leicht abweicht. Er lautet hier: „Nach der Prüfung und Bestätigung der oben erwähnten Vorschläge durch diese Körperschaften muß die praktische Lösung der Frage des Eintritts der sowjetischen Gewerkschaften in den Internationalen Gewerkschaftsbund folgen.“ Die Version der Pravda und Izvestija wurde auch von der Rundschau, Jg. 6, S. 1993, übernommen. Als aber die „Moskauer Dokumente“ am Vorabend des Zürcher IGB-Kongresses von 1939 erneut in der Rundschau veröffentlicht wurden, hieß es in Übereinstimmung mit dem französischen Text: „Nach Untersuchung und Billigung der oben genannten Vorschläge durch diese Körperschaften soll die Eingliederung der Sowjetgewerkschaften in den IGB praktisch vollzogen werden.“ Jg. 8 (1939), S. 878.

Relativement aux questions d'organisation, la délégation de la FSI se déclare prête à soutenir la proposition de la délégation de l'URSS relative à la convocation d'un congrès extraordinaire de la FSI auquel prendront part les syndicats de l'URSS. La délégation de la FSI se déclare prête également à appuyer les modifications des statuts dans le sens proposé par la délégation des syndicats de l'URSS.

Lorsque les organismes responsables de la FSI auront pris les décisions ci-dessus, le Bureau de la FSI entamera les conversations pour l'affiliation des syndicats soviétiques à la FSI, qui précédera la convocation du congrès extraordinaire.⁴⁵

Répondant à la question au point 3), la délégation de la FSI déclare que les statuts de la FSI prescrivent à celle-ci le devoir de soutenir ses centrales nationales, que ceci exclut toute éventualité d'une action contraire aux intérêts de l'une quelconque de ces centrales nationales.

Les syndicats soviétiques ont, par conséquence, la garantie qu'ils réclament, à savoir que les millions de francs qui seront versés par eux ne serviront pas à la propagande contre l'URSS et le mouvement syndical soviétique.

Le 25 novembre 1937

signé: Jouhaux, Schevenels, Stolz

⁴⁵ Dieser Absatz lautet in der von der Rundschau veröffentlichten Fassung: „Wenn die verantwortlichen Organisationen des IGB die genannten Beschlüsse gefaßt haben werden, wird das Büro des IGB Verhandlungen über die Aufnahme der Sowjetgewerkschaften in den IGB anbahnen, die der Einberufung eines außerordentlichen Kongresses voranzugehen hätten.“ Jg. 7, S. 94, und Jg. 8, S. 878.